

C 577

Notice sur Chabaz
aux des Cantons Bibliothèque
Lausanne.

Cette notice a été faite par
M^r. C. H. D. Desloës
pasteur à Chénovis.

Il l'a envoyée à la Bibliothèque
cantonale en Mars
1853. à qu'altitude

3 Pro. M. D. H.

Il en existe un double à
bibliothèque populaire de
Chesbres

Notice
sur la
Colonie Suisse
de
Chabag,

en Bessarabie dans la
Russie Méridionale
par C. H. D. Deloës, pasteur à Cherbres.
1845

"Il y a des choses petites sur la terre qui toute fois
sont bien avisées. Prov. XXX. 24. Elle paraît
devenir, sous la bénédiction de Dieu, la petite
Colonie Suisse de Chabag.

1.
Table des Matières.

Introduction . page .	3.
Situation et étendue de la Colonie	5
Etat de Chabag avant de devenir Colonie Suisse	8
Projet de Colonisation	9
Arrivée des premiers Colons . .	17
Accroissement de la Colonie .	25
Population de Chabag en 1845 .	46
Village de Chabag	51.
Climat de la Colonie	56
Vignes	60
Champs	66
Prés	70
Arbres	77
Bétail	80
Administration de la Colonie .	83

Dépenses communales - - -	85.
Evénement - - - - -	89
Culte public - - - - -	101.
Etat Religieux et moral -	109

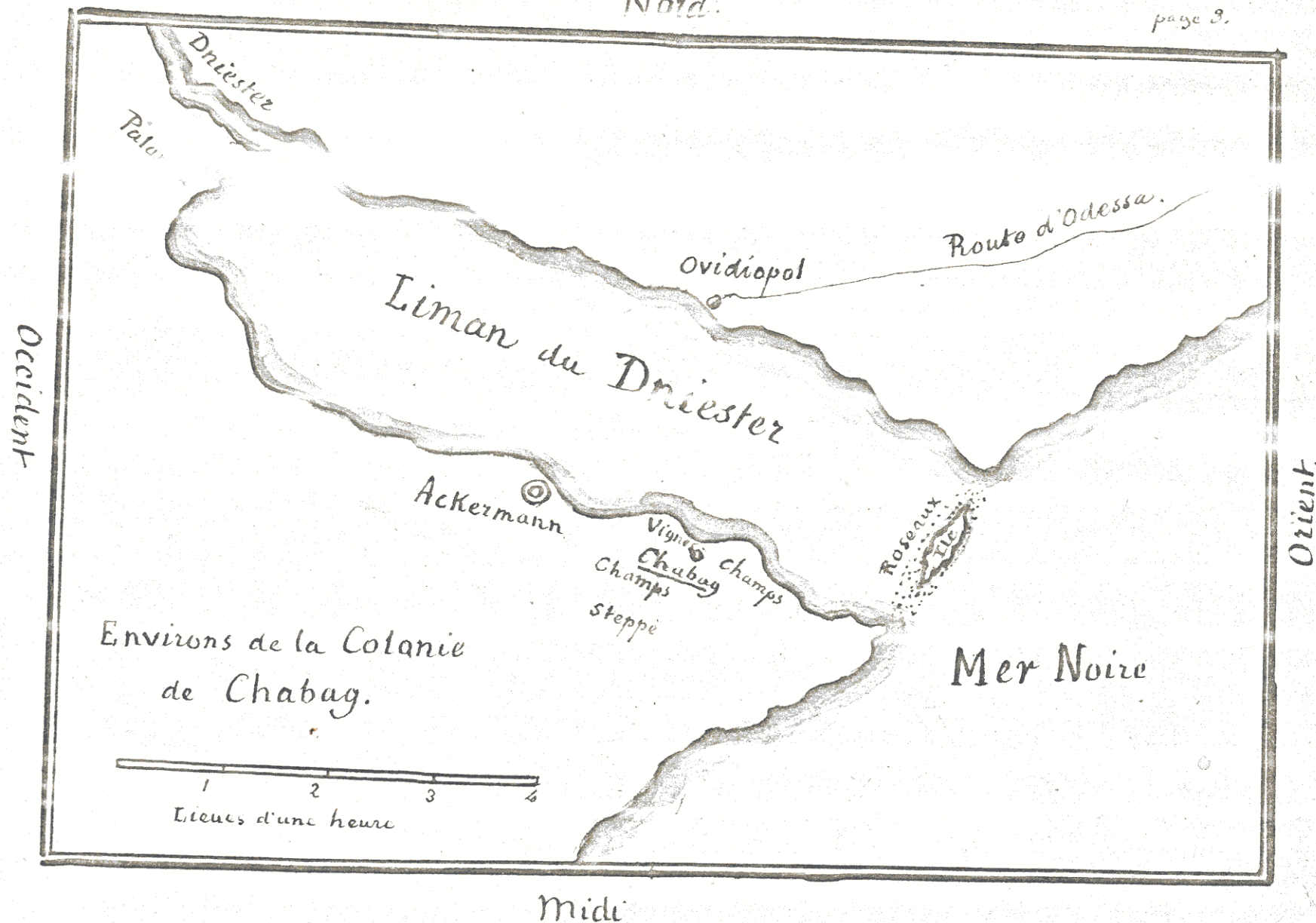
Appendice

Conditions à remplir pour s'établir comme Colon à Chabag. - -	134
Construction du Temple. -	137
Consécration de M ^r . Bugnion -	136
Etat nominatif des colons de Chabag, de l'époque de la Can- ton de Vaud, de la fondation de la Colonie à l'année 1865 -	152

Environs de Chabag

Nord.

page 3.



Occident

Orient

Midi

Introduction.

quoique la Colonie de Chabay, ne renferme que 200 habitants et qu'elle soit située à plus de 700 lieues de nous, elle n'en a pas moins droit à notre intérêt, puis- qu'elle a été fondée par six de nos compatriotes, qu'un grand nombre de familles qui la composent portent des noms de notre pays et que plusieurs autres, sans porter de noms Vaudois, ont cependant du sang Vaudois dans les veines.

La plus grande partie des détails que renferme cette Notice sont tirés de renseignements envoyés par Férier

1845, par M^r L. Bugnion de Belmont-sur-Lutry, qui remplissait à cette époque les fonctions d'Évangéliste Instituteur à Chabag, et qu'il a complétés de bouche lors d'un voyage qu'il fit en Suisse, sur la fin de cette même année. Le Rédacteur de cette notice a aussi mis à profit des lettres écrites, à diverses époques sur cette colonie, par des personnes qui y avaient été ou qui y sont encore fixées.

Situation et Étendue de la Colonie de Chabag

Le fleuve du Dniester, après avoir dans son long cours arrosé les vastes plaines de la Russie Méridionale, s'élargit avant que de se jeter dans la mer Noire et forme une espèce de lac de huit lieues de longueur sur deux de largeur: ce rélargissement est appelé Liman par les Russes, et les colons Vaudois de Chabag se plaisent à l'appeler leur Léman.

C'est sur la rive droite de ce liman, au fond d'une petite anse, entre la ville d'Aithermann et la mer, qu'est

6.

située la Colonie Suisse de Chabag:
le village est à deux lieues et demie
de la mer Noire et à une lieue et demie
d'Akkermann ville qui compte actuel-
lement environ 30,000 habitants.

Odessa, port de mer, ville commerçante
de 80,000 âmes et capitale de toute la
Provence, est située à 10 lieues plus au
Nord.

On compte 360 lieues de Chabag à
St. Petersbourg.

L'embouchure du Danube, fleuve
qui sépare la Prussie de la Turquie,
est à 20 lieues au sud de la Colonie.

Le territoire qui dans l'origine de
la Colonie avait été concédé, s'étendait
des Akhermann à la mer et compre-
nait 36 mille poses Kaudaises, dont

170 poses étaient en vignes ou pouvaient
le devenir. Cent et vingt familles de-
vaient occuper ce vaste territoire,
mais comme il n'en vint qu'un petit
nombre, on détacha, en 1828, une
grande partie du terrain cédé et dès
lors la Colonie ne posséda plus que
onze mille poses et ne put ainsi rec-
-voir qu'une soixantaine de fami-
-les.

Ce territoire forme un plateau, la-
-bourable partout, qui par une pente
douce va aboutir au Siman, sur les
bords duquel se trouve un terrain
marécageux, couvert de roseaux, d'en-
-viron 70 toises de largeur.

Etat de Chabay avant de devenir une Colonie Suisse.

Chabay, comme toute la province de la Bessarabie, avait longtemps appartenu aux Turcs, qui paraissent avoir apprécié cette localité; ils y avaient planté des arbres, établi des jardins. ce sont eux qui lui ont donné le nom d'Achabag, qui signifie dans la langue turque, Jardin d'en bas.

Lorsqu'en 1812, les Russes s'emparèrent de la Bessarabie, les Turcs abandonnèrent leurs plantations de Chabay; des Tartares et des Arméniens vinrent les remplacer et ces derniers commencèrent à y établir

des vignes. mais tout ce territoire, assez considérable, était très peu peuplé et encore plus mal cultivé.

Projet de Colonisation.

Chabay était dans cet état en 1820, lorsqu'à plus de 700 lieues de là, un petit groupe d'hommes discutaient sérieusement les moyens de se coloniser à Chabay, qu'ils se proposaient d'appeler Helvetianopolis.

Ce petit groupe d'hommes s'était formé à Vevey et ce fut le 13 du mois d'Août qu'ils eurent dans cette ville leur première réunion. Voici leurs noms, dans l'ordre dans le quel ils sont indiqués au procès verbal de leurs séances, qui existe encore dans les Archives de Chabay.

Jean Louis Guerry, de Chexbres.
 George Amédée Festuz, de Puidoux.
 Jacob Samuel Chevallier, de Rivaz.
 François Louis Petit.
 Louis Samuel Tardent, d'Ormont-dessous.
 Louis Vincent Samuel Tardent, alias
 Grandjean.

Ce dernier avait préparé le plan de la colonisation après en avoir conféré avec M^r le Général De la Harpe, qui avait écrit à ce sujet à son ami en l'honneur l'Empereur de Russie, Alexandre.

Dans cette première séance, les futurs colons votèrent 800 francs, en faveur d'un député, qui devrait faire le voyage pour examiner les lieux: puis ils élu-

rent dans ce but M^r Vincent Samuel Tardent, qui vers la fin de la même année partit pour la Russie.

En 1821, en automne il ~~écrivit~~^{écrivit} à ses commettants qu'ils eussent à se mettre immédiatement en route afin d'arriver de manière qu'au printemps de 1822 ils pussent faire les premiers travaux, tels que la taille de la vigne, la plantation des pommes de terre de afin de ne pas perdre une année.

Malgré cette invitation les futurs colons ne bougèrent pas, mais le 21 septembre 1821, ils décidèrent de demander une copie de l'oukase impérial qui leur concédait une partie du vignoble d'Aschermarne et du terrain jui-

qui à la mer.

Le 2 avril 1822, M^r Tardent était de retour et rendit compte à ceux qui l'avaient délégué de l'heureuse issue de son voyage, et assura qu'on avait des chances de succès les plus favorables.

Un grand nombre de personnes qui désiraient faire partie de la colonie furent admises dans cette séance et dans les précédentes, mais un bien petit nombre d'entre elles persistèrent dans la résolution de partir, quand le moment décisif arriva: le moment fut fixé au mois de Juillet.

Les droits qui leur furent accordés et les charges aux quelles ils se soumirent furent les mêmes que ceux qui existaient pour les étrangers qui étaient venus en Russie, dans l'intention d'y former des

colonies: en voici l'indication.

1. Liberté de professer la Religion à la quel ils appartiennent.
2. Exemption d'impôts et de toute redevance pendant dix ans.
3. Après ces dix ans, ils sont tenus de payer à la Couronne pendant les dix années suivantes, une rente annuelle d'environ 15 à 20 copeks (trois copeks font environ un batr) pour chaque arpent de terre (l'arpent équivaut à une de nos poses)

Ce dernier terme capité, leur impôt sera porté au niveau de celui des autres sujets de la Couronne du même lieu.

Pour ce qui concerne les autres redevances attachées au territoire, les Colons sont obligés de s'y conformer comme les sujets russes parmi les quels ils

se trouvent établis, du moment que les dix premières années de leur domicile seront échues; ils sont seulement exemptés de la charge de fournir des logements, sauf les cas où des passages de troupes auraient lieu.

4. Ils sont dispensés du service militaire et civil, libre à eux de s'y faire inscrire, quoique cela ne les affranchisse pas des dettes qu'ils pourraient avoir contractées envers la Couronne.

5. La restitution des subsides à la Couronne se fait après les dix premières années et se répartit sur les dix suivantes.

6. Chaque colon reçoit gratis une portion de 60 arpents de terre pour sa

famille.

7. Il leur est permis de prendre leur bien de quelque espèce qu'il soit, sans payer la douane et outre cela chaque famille peut importer une fois pour toutes des marchandises à vendre pour la valeur de trois cents livres, mais les marchandises doivent lui appartenir en propre.

8. Si un colon veut quitter la Russie, il est libre de le faire quand il lui semblera bon, pourvu qu'il paie, outre ses dettes, le total de trois années d'impôts.

9. Il leur est permis d'établir des fabriques et métiers, de faire le négoce d'entrer dans la classe des marchands.

ou dans le corps des ouvriers et de vendre leurs produits dans tous les lieux de l'Empire.

10. Si quelque colon n'obéit pas à la Municipalité locale ou se livre à une conduite déréglée, il sera, après le paiement de ses dettes, conduit au delà de la frontière.

Ces conditions sont signées par le Lieutenant Général Insoff et confirmées par le Plénipotentiaire Impérial, Comte Woronow, Gouverneur Général de la Russie Méridionale.

Arrivée et Etablissement des premiers Colons à Chabaa.

Ce fut le 29 octobre 1823, que le premier convoi de Colons arriva: il était composé:

1^{er} de la famille de Vincent Louis Jardent, d'Ormont dessous, botaniste, Directeur de l'émigration.

2^e de la famille de Jacob Samuel Chevalley, de Rivar.

3^e de Jean Louis Guevry, de Chabres: il était marié, mais il vint seul.

4^e de Jean Louis Plantin, de la Tour de Peito: il était marié, mais il vint aussi seul.

5. Henri Berquer, de Neuchâtel,
Pharmacien.

6. François Noir, de Lausanne,
célibataire

7. George Amédée Testur, de Plui-
doux, était déjà arrivé en 1821 à Ac-
kermann, où il attendait les colons.

8. Enfin M. de Ste Croix, qui
malgré ce qu'on avait fait pour
l'éloigner, avait persisté à suivre
les autres colons.

9. Henri Lwiski, du Canton de Sta-
ris, qui était domestique de M^r. Tar-
dent et était venu avec lui, fut aus-
si inscrit comme colon.

Ils arrivèrent à Ackermann, où
ils passèrent l'hiver et furent logés
comme des militaires.

Ce fut seulement au printemps
de 1823 qu'ils s'établirent à Chabao:
ils occupèrent les maisons ou cabanes
des anciens habitants, que le gouver-
nement en avait fait sortir en leur
accordant une indemnité.

Voici le serment qu'ils furent appelés
à prêter avant que d'entrer en jouis-
sance du terrain qui leur avait
été concédé:

" Nous jurons d'être fidèles à sa Ma-
" jesté l'Empereur et Autocrate des
" toutes les Russies, ainsi qu'à la
" Communauté d'Helvétianopolis
" dont nous sommes membres, d'en
" procurer l'avantage et le profit,
" d'en supporter les charges, lorsque

" nous enserons requis et d'être fidèles
 " dans la gestion qui pourrait nous
 " être confiée dans cette Commune. "

Le procès verbal des ass. emblées
 qu'ils eurent au commencement de
 leur établissement dans la Colonie
 montre qu'il régnait en général au
 milieu d'eux un bon esprit: ainsi
 on lit dans un de ces procès verbaux
 " que, considérant la conduite scanda-
 " leuse du Colon M. . . ., ses pen-
 " chants odieux pour la boisson, sa
 " brutalité, son esprit querelleur, ses
 " impuretés, qu'on ne l'a admis que sous
 " condition qu'il se corrigeât et qu'il
 " ne l'a pas fait, l'assemblée pour
 " l'honneur de la Colonie s'exclut de

" de sa société. "

Quand ils avaient à admettre un
 nouveau colon, ils considéraient tou-
 jours les témoignages qu'il pouvait
 produire en faveur de sa conduite.

Pour citer encore une ~~autre~~ preuve
 des bonnes intentions qu'ils avaient
 en commençant, mentionnons une
 décision qui est consignée dans le pro-
 cès verbal de la première assemblée
 régulière de Mairie qu'ils eurent.
 le Colon Guerry proposa une prière
 qui devait être adressée à l'ouverture
 de chaque séance.

Voici cette prière:
 " Notre aide soit au nom de Dieu qui
 " a fait le ciel et la terre. Amen.

„Seigneur notre Dieu et notre Père,
 „puisque nous sommes assemblés
 „pour vaquer à l'administration
 „de nos biens publics, veuille par
 „ta grace nous assister de ton Esprit,
 „afin que toutes nos délibérations
 „tournent à la gloire de ton grand nom
 „et à l'avantage de notre commu-
 „nauté par ton Fils Jésus Christ
 „notre Seigneur et Sauveur. Amen.

Cette proposition du colon Guerry,
 fut adoptée le 24 avril 1823.

Les Colons paraissaient aussi en-
 commençant animés du désir de
 vivre ensemble sur le pied d'une
 parfaite égalité et même dans le but
 ils avaient décidé d'adopter un vête-

ment uniforme, léger et commode
 pour le travail du vigneron.

Mais hélas! cette bonne harmonie
 et ces bonnes intentions, ne durèrent
 pas bien longtemps: peu de temps
 après le premier établissement des
 colons succédèrent de tristes scènes.
 La désunion, la paresse, la boisson
 vinrent exercer leurs funestes ravages
 sur la Colonie et à leur suite arriva
 une grande misère: beaucoup furent
 obligés de vendre à l'avance leurs
 récoltes pour pouvoir vivre et tombè-
 rent entre les mains d'usuriers
 Juifs, qui profitèrent de leur gêne
 pour ne payer leurs produits qu'à
 la moitié de leur valeur.

Cet état de choses désastreux, qui commença peu à près la fondation de la Colonie fut aggravé par des maladies frites de l'ivrognerie, de la malpropreté, de la mauvaise nourriture et du voisinage des marais du Pajester.

Les Colons eurent encore à lutter contre les efforts des voleurs, qui profitèrent de leur état de faiblesse pour s'emparer de leur propriété, même par la force, ce ne fut que quand leur nombre se fut un peu augmenté qu'ils furent à même de se défendre et qu'ils n'eurent plus à craindre d'être pillés ouvertement.

Accroissement du personnel de la Colonie.

Après avoir assisté à la fondation et aux premiers commencements de la Colonie de Chabag, il est intéressant de suivre d'année en année, le mouvement qui eut lieu dans son personnel et la manière dont sa population s'augmenta insensiblement. C'est là ce que nous allons faire en prenant pour guide les Registres de la Colonie et en signalant en même temps quelques uns des faits les plus intéressants qui s'y sont passés 1823.

Cette année la Colonie s'accrut de

quatre familles, savoir:

- + Louis Frédéric Huguenin, horloger Neuchâtelois, avec une famille.
- + Jean Antoine Maillard, d'Oron le Château, arriva seul; il avait laissé sa famille en Suisse.
- Jean Pierre Neillaud, de Blonay, établi depuis quelque temps à Odessa, quitta cette ville pour venir avec sa famille s'établir à Chabaz.
- + Gerbald, laitier du Canton de Glaris, avec une famille

Ce fut cette année que les colons délimitèrent leurs portions de terrain et reçurent de la police d'Ackermann leurs vignes au nombre de 36. Chaque colon reçut de 160 à 180 pous de terre.

Ce fut encore cette année là que les Russes qui habitaient encore le territoire de la Colonie reçurent l'ordre définitif de partir.

1824.

La Colonie ne s'augmenta cette année que d'un seul colon célibataire: ce fut Daniel Besson, de Freystorren, tannier de son état.

Les colons furent obligés d'emprunter dans le mois de Mai 1400 roubles, remboursables après la vendange. (Le rouble vaut environ un franc de France.)

1825.

La Colonie au lieu de recevoir de nouveaux membres en perdit quatre

qui la quittèrent: ces colons furent François Noir et Henri Berquer, qui retournèrent en Suisse; Henri Zwicki et Gerbald, qui allèrent s'établir à Odessa, mais revinrent à Chabag en 1844.

Il y eut cette année quelques luttes pénibles avec les Arméniens, au sujet des rignes qu'ils avaient dû céder aux colons.

1826

Deux nouveaux colons vinrent remplacer ceux que Chabag avait perdus l'année précédente; ce furent + Victor Campiche, charpentier de Sainte Croix avec une famille.

Jean Pierre Besson, de Treytorrens, frère de celui qui était arrivé en 1824; il amena avec lui une partie de sa famille.

1827.

Un seul colon pût augmenter la + colonie, ce fut Theophile Grandjean de Buttet, Canton de Neuchâtel, il était célibataire.

1828.

La colonie vit arriver deux nouveaux colons.

Paul Samuel Laurent de Fey, maréchal, avec une famille.

David Dogny, de Biolley Orjulles, tonnelier, avec sa femme.

La mort enleva cette année là à la Colonie deux de ses membres, savoir Jean Antoine Maillard arrivé en 1823, et Daniel Besson, arrivé en 1824

Le 28 Octobre l'on reçut la visite de trois Seigneurs Russes qui vinrent inspecter la Colonie et réduisirent son territoire à 11 mille poses, parce que le nombre des Colons n'était pas assez grand pour en cultiver davantage. Ces trois Seigneurs étaient le Comte de Woronzoff, Gouverneur Général de la Russie méridionale, le Prince Wolhonsky et le Général Insow, Président du Comité Supérieur des colonies.

1826.

Un grand nombre de familles arrivèrent cette année là à Chabag George Thévenaz, horloger, de Bulles avec sa famille.

+ Louis Robert, Neuchatelois, avec une famille

Jeannot Philippe Louis Hackler, charron, de Kuhl, Canton d'Argovie avec sa femme.

Abram Daniel Tapis, de Combrémont, avec une famille.

+ Henri Broillet, d'Agiez, procureur; il laissa sa femme en Suisse.

Joseph Frédéric Kiener, de Kirchdorf au Canton de Berne avec une famille.

Jean Louis Jaton, de Pency le Thorat,
avec une famille.

Jean Louis Miéville d'Essertines
avec sa famille.

Mais si cette année, la colonie fut
réjouie en voyant arriver un renfort
de compatriotes, elle eut à déplorer
bien des pertes. Une espèce de peste
apportée par des troupes Russes qui
revenaient de Turquie, ravagea alors
le pays: il y eut un moment où il n'y
avait à Chabaz, que trois colons en
bonne santé pour soigner les autres
et pour déposer silencieusement
dans la tombe ceux qui succombaient.
Deux membres de la colonie mouru-
rent; entr'autres trois de ses fondateurs

savoir Jean Louis Guerry, Jacob
Samuel Chevalley et Jean Louis
Mapton: Paul Samuel aurent qui
était arrivé l'année précédente fut aussi
enterré par la maladie.

Theophile Grandjean quitta la Colo-
nie: ses droits furent achetés par
Charles fil. de Marc Fardent.

1830.

Un nombreux convoi de colons
s'était mis en route cette année pour
se rendre à Chabaz, mais il fut
crueusement éprouvé: il s'était em-
barqué sur le Danube, arrivé à Is-
maël, aux frontières méridionales de
la Russie, les colons durent s'y arrêter

pour faire quarantaine: quelques uns y moururent, la plus grande partie succomba à Chabag des suites de la terrible épidémie qui ravageait la contrée depuis une année.

+ Jean Louis Perret, d'Essertines qui avait sa famille avec lui, mourut à Itamaël: la veuve et ses trois enfants qui s'étaient rendus à Chabag y moururent peu de temps après leur arrivée.

+ Louis Borgeaud de Pully, fut aussi enlevé par la maladie peu de mois après son arrivée.

+ François Tondur, de Pully, avec sa famille ne resta que peu de temps dans la Colonie, il la quitta pour s'établir dans une autre ville de la Bresse:

rabie nommée Richinew; il y mourut ainsi que son frère; leurs femmes et leurs enfants reprirent le chemin de la Suisse.

Jacques François Buxel, de Rommainmotiers, qui était arrivé avec sa famille, mourut aussi après quelque mois de séjour.

+ Jeannot Richeman, Bernois, après avoir, peu de jours après son arrivée, perdu ses trois enfants repartit avec sa femme.

Jacob Sander, qui était venu rejoindre le reste de sa famille fut le seul qui resta à Chabag.

Ce ne fut pas seulement sur les nouveaux arrivans que la maladie sévit avec force, elle n'épargna pas non plus

les anciens colons puisque huit d'entre eux moururent cette année là: aussi en parlant de cette triste époque, un colon disait à Mr Bugriat que la moitié de la Commune était composée de veuves et d'orphelins et l'autre moitié de tuteurs.

1831.

En 1831, il n'arriva qu'un seul colon, ce fut Olivier Descombar de Lutry, qui avait été pendant long temps ~~et de Lutry~~ dans des maisons de commerce à Smyrne et à Odessa: il avait été ^{auparavant} employé dans les bureaux du général Brune et l'avait suivi à Constantinople lorsque le ~~le~~ ^{le} Maréchal y fut nommé Ambassadeur par Napoléon.

Peu de temps après son arrivée à Chabag Olivier Descombar, y épousa Françoise

Rey de Chexbres, que le colon Suerry avait amené avec lui, en 1826, à la suite d'un voyage qu'il avait fait dans son pays.

Des départs occasionnèrent des vides dans la Colonie: ainsi Louis Frédéric Huguenin partit et se dirigea sur Jassy en Moldavie: le colon Robert fut chassé et passa ainsi que sa femme en Turquie.

1832. 1833. 1834. 1835.

Pendant ces années, il n'y eut d'autre mouvement dans la population de Chabag, que quelques naissances, quelques décès et quelques rares mariages.

1836

Cette année fut marquée par la mort

38.

de Louis Vincent Samuel Tardent qui avait été le premier fondateur et le directeur de la Colonie et par celle d'Olivier Deslombas, qui était arrivé à Chabay en 1831.

1837.

La Mairie Communale présidée par Jacob Sander, consentit à admettre comme colons quatre familles allemandes qui se rendirent à Chabay de la Colonie allemande de Glucksthal, savoir Jean Jacob Meyer, alsacien.

Gottlieb Alvina, Prussien.

Frédéric Heinzelmann, Wurtembergeois.

Mathieu Jundt, originaire de Bollmingen, au Canton de Bâle.

1838.

Une nouvelle famille allemande de

39.

la Colonie de Glucksthal, fut reçue à Chabay, se fut celle de Jean Hemystler, Wurtembergeois.

1839.

L'on admit encore les colons suivants qui tous avaient famille.

Philippe Wagner, Wurtembergeois, qui venait de la Colonie allemande de Ludsdorff.

Jean Sigaisien, originaire de Lavis, Canton de Bâle, qui venait aussi d'une autre Colonie allemande établie en Russie.

Martin Stohler, originaire de Prattelen, Canton de Bâle, venant aussi d'une Colonie allemande.

Charles fils de Vincent Louis Tardent et Jean Miéville quittent la Colonie.

1840. 1841. 1842.

Pendant ces trois années, il n'y eut d'autres arrivées à Chabag que celles de quelques enfants qui naquirent et d'autres départs que ceux qui amenèrent la mort de huit membres de la colonie.

1843

On admit encore comme colon un allemand venant aussi d'une colonie fondée en Russie; il s'appelait Jean Reckhimer, il était Wurtembergeois.

Ce fut aussi ~~1842~~ cette année là, le 6 Septembre, qu'arriva à Chabag en qualité d'Evangeliste Instituteur M. Louis Buynion, de Belmont sur Lutry, accompagné de sa femme.

Comme ses travaux ont déjà exercé et

41.

paraissent devoir exercer, de plus en plus, par la bénédiction de Dieu, une grande et heureuse influence sur le sort de la Colonie, quelques détails sur la manière dont le Seigneur le dirigea à se rendre à Chabag, sont propres à intéresser.

Lorsque M. Olivier Descombar mourut à Chabag en 1836, sa sœur Françoise née Rey, écrivit à M. le Ministre Descombar, alors Pasteur à Rey, pour l'informer du décès de son frère. M. Descombar adressa à cette occasion à sa belle sœur une lettre dans laquelle il lui rappelait les espérances et les consolations que la Parole de Dieu nous offre et l'invitait d'une manière pressante à les y chercher, si elle ne

l'avait pas encore fait.

M. Descombar parla de cette lettre aux Colons de Chabag qui depuis si longtemps étaient presqu'entièrement privés de moyen régulier d'instruction religieuse et d'édification et paraissaient commencer à ^{en} sentir le besoin. Pensant que M. le Pasteur Descombar, dont la lettre leur avait fait apprécier le zèle et les bonnes intentions, pourrait leur être utile, ils lui adressèrent une requête et que tous les chefs de famille signèrent individuellement, pour le prier de leur procurer un Pasteur, ou s'il ne le pouvait pas un Instituteur pieux, qui tout en dirigeant l'école, put les instruire dans la connaissance de Dieu.

et les édifier.

M. Descombar prit vivement à cœur cette demande, il fit insérer des avis sur les feuilles publiques et sur les journaux religieux, s'adressa de divers côtés, et à diverses personnes, mais ses efforts furent sans résultat; on reculait devant les difficultés qui offraient cette place, outre la distance on redoutait le despotisme du gouvernement. Ruse ordinaire, on craignait surtout que ce gouvernement ne vint entraver tout ce qu'on pourrait faire.

Les choses en étaient là et personne ne pouvait se décider à répondre à l'appel des Colons de Chabag, lorsqu'au printemps de 1843, M. Bugnion

Régents de la Première Ecole des garçons de Cully, qui s'occupait de la publication d'un petit ouvrage sur le Valais, ayant fait une petite ^{course} ~~sortie~~ dans le Canton, passa à Box et s'arrêta chez Mr. le Pasteur Descombars: Celui-ci jugeant bientôt de la capacité et des talents de Mr. Buynion, lui fit part de la demande des Colons de Chabag, lui montra les lettres qu'il en avait reçues et lui mit ainsi sur la conscience l'appel de compatriotes qui paraissaient avoir faim et soif de la Parole de Dieu. Cet appel retentit au fond de l'âme de Mr. Buynion, il crut que le Seigneur l'appelait à se charger de cette œuvre et il fut bientôt décidé. Mais il se présentait un obstacle à son départ, il était depuis près d'une année

promis en mariage à une jeune personne de la Commune de Forel: il lui sembla qu'il ne pouvait contraindre sa fiancée à faire un si long voyage que celui qu'il allait entreprendre et à s'expatrier peut-être pour le reste de ses jours: d'un autre côté, il aurait cru aller contre son devoir et contre la volonté de Dieu, en renonçant à l'appel qu'il lui avait été fait d'aller à Chabag: dans cette position embarrassante, il fit ce qu'on pouvait attendre d'un homme consciencieux, il donna à sa fiancée le choix de se marier et de le suivre ou de rompre avec lui et de se considérer comme libre de tout engagement: après quelques hésitations elle se décida à le suivre. Voilà l'explication.

fidèle de ce qui s'est passé et qui est ici
rappelé avec quelques détails ^{parce} ~~parce~~
que des personnes, sans doute mal infor-
mées, ont porté des jugements défavora-
bles à M^r Bugnion, au sujet de son
mariage.

Etat de la Population de Chabag en 1845.

Près de la moitié de ceux qui dès 1823
se sont rendus successivement à Chabag
comme Colons, en sont repartis ou sont
morts: aussi la Colonie ne renferme-t-
elle actuellement que 200 habitants;
dans ce chiffre on ne compte pas les
domestiques qui sont Prusses et ouvrent
en assez grand nombre, puisqu'il y en
a dans presque toutes les familles
et que quelques uns en ont deux, trois

quatre et même davantage: on ne comp-
te pas non plus ceux qui desservent
le vendage de vin et qui sont Juifs.

La population masculine est
à la population féminine, comme
10 $\frac{1}{2}$ est à 9 $\frac{1}{2}$.

Relativement à l'âge, on trouve
dans la Colonie

Enfants âgés de moins de 6 ans	— 31.
Enfants âgés de 6 à 15 ans	— 45.
Individus de 15 à 21 ans	— 25.
..... de 21 à 30	38.
..... de 30 à 40	25.
..... de 40 à 50	13.
..... de 50 à 60	15.
..... de 60 à 70	8.

Le plus âgé de la Colonie est George
Amédée Testur de Puidoux, né le

29 Mars 1775.

Sous le point de vue religieux et confessionnel, on trouve à Chabag.

135 Calvinistes.

37 Luthériens.

8 Catholiques.

Il y a aussi une grande différence sous le rapport de la langue: cependant le Français est la langue dominante un peu plus de la moitié des colons la parlent.

Ceux qui sont originaires du Canton de Vaud y ont apporté et conservé le français qu'ils parlaient, mais il s'y est introduit insensiblement beaucoup de mots étrangers empruntés des langues Allemande, Russe, Moldave et Turque.

Le patois Vaudois s'y est aussi conser-

vé; c'est la langue de prédilection, cependant les enfants de le savent pas bien quelques uns même l'ignorent.

Les colons d'origine allemande ont aussi conservé leur langue; mais elle a subi les mêmes altérations que le français; des mots étrangers s'y sont glissés pour désigner certains objets et si on emploie le vrai mot lorsqu'on en parle, on n'est pas compris, surtout de ceux qui sont nés en Russie: plusieurs mots français d'un usage fréquent se sont ainsi introduits dans la langue des colons allemands.

On parle généralement à Chabag un dialecte qui vient du Russe et est appelé Maloruthien. La connaissance de cette langue est nécessaire aux colons

par ce que c'est celle du pays, celle dont il faut se servir dans les affaires qu'on a à traiter avec les habitants des villes et des villages voisins et surtout avec les domestiques qui n'en savent pas d'autre. C'est aussi là la langue dont les colons se servent pour s'entendre entre eux lorsqu'un allemand se trouve avec un français qui ne sait pas l'allemand.

Plusieurs jeunes colons, arrivés dans leur enfance en Russie ou qui y sont nés parlent plus volontiers la langue matorussienne que la langue française ou l'allemande.

Village de Chabay et ses habitations.

Le village de Chabay occupe un terrain légèrement incliné, il a environ un quart de lieue de longueur et à peu de chose près autant de largeur.

Avant 1829, les maisons étaient de simples cabanes, sans ordre, ni plan; aujourd'hui elles sont disposées, d'après un plan régulier et doivent former trois rues principales larges de ^{de 30} ~~près de 30~~ pieds; l'une de ces rues est complète, la seconde l'est à peu près et la troisième n'est que commencée.

Au centre du village est un vaste emplacement que l'on a réservé pour y

construire une chapelle ou un temple lorsque les ressources de la colonie le permettront.

Les maisons sont construites les unes en pierres, les autres en pisé (terre glaise battue) et enduites endehors. Ces maisons sont au nombre de 38; chacune d'elles est entourée d'une cour de deux à trois cents toises de surface. Ces cours ne sont pas fermées par des murailles, mais elles sont environnées par un fossé profond, dont on relève la terre en forme de rempart: il n'y a pour y entrer qu'un passage étroit que l'on tient toujours soigneusement fermé: l'on est obligé de prendre ces précautions contre les voleurs et les loups. C'est dans cours que les colons ont leurs

écuries, leurs hangars pour leurs instruments aratoires, leur pressoir et qu'ils logent leur bled et leur foin: le dernier, est toujours disposé en meules exposées à l'air.

C'est aussi dans ces cours que se trouvent des cabanes pour les domestiques, Russes, qui font ménage à part à cause de l'immense différence de leurs mœurs.

Tout comme il y a un plan pour la disposition des maisons, il y en a un aussi pour leur organisation intérieure. En général les appartements sont propres et ornés de tableaux; à peu d'exceptions près tous ont des canapés.

Les colons ont de fort bonnes caves, parfaitement meublées de vases.

Les maisons les plus remarquables

sont la maison de commune, en pierre, elle renferme quatre pièces, et une chambre qui sert de chapelle et de salle d'étude; un petit clocher la surmonte; on distingue aussi les maisons de Louis Tardent, de Louis Hachler et de la Veuve Tardent. La maison de David Dogny, fut la première construite.

Toutes ces maisons sont couvertes de roseaux, selon l'usage de cette partie de la Russie: on se trouve mieux de ce genre de couverture que de celles en tuiles, qui sont de très mauvaises qualités.

Quoiqu'il n'y ait pas de fontaines à Chabag, l'eau n'y manque pas; on compte dans le village sept puits particuliers et quatre publics: quelques

uns de ces puits n'ont qu'une dizaine de pieds de profondeur, d'autres en ont près de cinquantes. La qualité de l'eau n'est pas la même dans tous.

Ceux qui n'ont pas de puits particuliers amènent l'eau devant leurs demeures, avec un char et en ont ainsi pour deux ou trois jours quand il ne gèle pas. Le lac ou liman du Dniester n'est qu'à cinq minutes des maisons; son eau est presque toujours douce, sauf quand le vent du Sud-Est souffle, alors il y refoule celles de la mer, et son eau ne peut pas servir.

Il y a un village Russe appartenant à celui de Chabag: il renferme 300 familles, comprenant environ 2000 âmes. Les habitations sont de misérables cabanes construites en terre: un grand

nombre des domestiques des colons sont de ce village.

Climat.

Quoique le territoire de la colonie soit situé près d'un relâchement du Dniester et qu'il s'y trouve quelques marais, cependant il ne paraît pas que le climat en soit mal sain.

Dans les commencemens de la colonie plusieurs personnes furent atteintes de fièvres intermittentes; mais de meilleures habitations, la propreté, la tempérance rendirent ces maladies moins fréquentes.

L'âge des habitants ne peut encore rien indiquer quant à la salubrité de l'air, parce que la première génération n'a pas encore passé, et que fut-

elle passée, elle n'indiquerait rien de certain, puisqu'elle a dû, comme on s'exprime racheter le climat. Presque tous ont eu quelque indisposition à supporter en commençant; plusieurs firent de graves maladies et quelque un moururent. Ce n'est que lorsque la génération des enfants nés dans colonie ou qui y ont été amenés très jeunes, aura passé, qu'on pourra tirer de l'âge auquel ils sont parvenus, quelques données sur la salubrité du climat.

Le pays est sujet aux vents, ils s'y font presque toujours sentir et y soufflent par fois avec une telle violence, qu'ils soulèvent, au point d'aveugler, le sable fin dont se compose le sol,

et peuvent même renverser des personnes faibles. Les vents les plus violents sont ceux du Nord du Nord Est et du Sud. Quand ces vents soufflent, en particulier, quand c'est le vent du Nord, il ne se fait pas sentir par coups ou par bourrasques comme chez nous, mais il souffle d'une manière continue, ce qui le rend d'autant plus pénétrant.

La température varie extrêmement à Chabag: en été le thermomètre s'élève jusqu'à 32 degrés de Réaumur et en hiver il descend jusqu'à 18 degrés au dessous de Zéro.

L'hiver dure généralement trois à quatre mois: le printemps est presque nul, l'été commence déjà en avril et l'automne se prolonge fort tard.

Sol de la Colonie.

Le sol du territoire de Chabag est généralement un sable fin, une espèce de limon sablonneux; la nature de ce limon varie; ainsi dans la partie la plus en pente qui s'étend vers le lac et où l'on cultive la rigne, ce limon renferme un sable jaune et fin, tandis que dans le reste du terrain que l'on a mis en champs ou conservé en pâturages, ce limon est noirâtre.

En général le sol est susceptible de tous les genres de culture et il est d'autant plus fertile que l'hiver et le commencement de l'été ont été humides.

L'on n'y trouve pas de pierres; celles qu'on emploie pour bâtir sont amenées des environs d'Ulhermann. Ce sont des rochers composés de coquillages marins agglomérés.

Agriculture.

Vignes

La culture de la vigne occupe une grande place dans la Colonie, le vignoble étant très étendu relativement à la population, puisqu'il renferme 170 poses vandoises; mais ce vignoble ne ressemble guère que par les fenilles et le fruit aux vignobles de la Suisse.

Les vignes au lieu d'être séparées et protégées par des murs, sont sé-

parées par des fossés de quatre à cinq pieds de profondeur: on forme avec la terre qu'on en sort des espèces de remparts qui servent de murailles; c'est ainsi qu'on forme des enlods de cinq à six poses.

Les ceps sont plantés en lignes droites, passablement serrés dans chaque rangée, mais les rangées sont éloignées les unes des autres d'environ cinq pieds, souvent même de plus. Ces intervalles, qui d'après diminuent un peu par les provignures, ont leur utilité; ils laissent l'espace nécessaire pour faire passer la charrue, car au lieu de fossoyer la vigne comme dans notre pays, on la labou-

re; l'on a des charrues faites exprès, et les bœufs que l'on emploie sont petits et si dociles qu'ils vont très bien sans endommager les souches.

Le transport des terres se fait aussi avec des chariots; la taille se fait avec de petites scies que les colons trouvent très expéditives; on ne met point d'échalas par ce qu'on n'attache pas l'araigne, tout comme on ne l'effeuille pas.

Tout cela explique comment avec une si faible population, on peut cultiver une si grande étendue de vignes, et en même temps se livrer aux autres cultures.

Chaque année on plante un grand nombre de chapons; pen-

dant l'année 1844, l'on en a planté 112 milliers et jusqu'à 354,380. Comme on le voit, la proportion est bien plus forte pour 1844 que pour les autres années, ce qui prouve l'extension que prend cette branche de l'agriculture et témoigne en faveur de l'activité et de la prospérité de la colonie.

L'on cultive seize espèces de plants différents: M. Tardent en désigne quelques uns sous les noms de Muscat de ~~Alexandrie~~ d'Alexandrie, de Chasselas de Hongrie, de muscadin de Grèce; de petit Gamme de Bourgogne, de perle et de bordelais de France et de Portugal. M. Bugnion en désigne quelques uns sous les noms

qu'ils portent en Bessarabie: ainsi il parle du Traoug, ^{(1) Tchoum} dont les grains sont plus gros que les prunes ordinaires: on peut le couper sans qu'il en découle du jus, aussi c'est un raisin qu'on cultive plutôt pour le manger que pour en faire du vin.

Une autre espèce est désignée sous le nom de doigt de dame, il est oblong, effilé, d'une pièce de longueur et se termine en pointe. On a aussi l'Oeil de boeuf, qui est un raisin blanc, très gros, qu'on cultive pour le vin.

On a des plants précoces et des plants tardifs. On cultive séparément les meilleures espèces, pour avoir de meilleurs produits: aussi la vendange

(1) En 1845 le raisin du Traoug était mûr au commencement d'août.

ne s'y fait pas à la même époque: en 1843, par exemple, on vendangea les raisins précoces au commencement de Septembre, et ce fut seulement au commencement d'Octobre qu'on récolta les plants tardifs.

La qualité du vin varie suivant les plants de vigne, mais en général au lieu de, connaisseurs, il vaut mieux que celui de Suisses: cependant il se vend moins, car en moyenne on n'en retire guère au delà de 1/2 orate le pot Vandois, quand il est nouveau. On n'a pas de débouchés assurés et l'on cultive beaucoup de vignes dans la Bessarabie: cependant Mr. Tardent assure que le vin de

Chabag est supérieur aux vins du voisinage, par suite des soins que les colons donnent à la culture de la vigne, à la vendange et aux caves.

Champs.

Les Céréales.

Les céréales forment aussi une branche importante de l'économie rurale de Chabag: le froment, l'orge et le seigle, y réussissent tout particulièrement, il en est de même du Maïs, du millet, l'avoine ne donne qu'un produit mal assuré.

Les semailles du blé se font au printemps et en automne, mais on trouve la dernière époque préférable.

Pour donner une idée de l'extension

qui a pris la culture du blé, voici d'après un rapport officiel, la quantité de blé semée et celle qui a été récoltée en 1844, en observant toutefois que cette année a été une des années les plus favorables aux céréales. On a semé 1120 quaterons Vaudois de blé tendre, qui ont rapporté 11200 quaterons, c'est à dire, le dix pour un. On a semé 3312 quaterons de blé dur, qui ont produit 26496 quaterons ou le huit pour un.

C'est là une récolte énorme pour une population aussi peu considérable. Aussi les moissons, qu'on fait avec la faucille, exigeaient-elles tant de bras qu'on avait peine à trouver du monde pour les faire et qu'on donnait le quart

et même le tiers de la récolte aux
ouvriers.

Le blé est rendu à Odessa au prix
moyen de 5 ou 6 batr. le quarteron
à l'auvoir: il n'y a pas de grandes va-
riations dans le prix.

À Chabag, les variations sont plus
sensibles: ainsi en 1843, quoiqu'on
eût fait des chargements considéra-
bles pour Odessa, le prix du quar-
teron était de 6 batr., mais à la suite
de la récolte de 1844, il tomba à 3
batr.

Les colons forment un grenier
commun ou magasin de réserve,
où ils maintiendront une certaine
quantité de blé, pour le cas éventuel
d'une année de disette.

Pommes de terre.

Les colons ne plantent guère des
pommes de terre que pour leur
usage: il est rare qu'elles réussissent
à cause de la légèreté du sol et des
sécheresses de l'été. C'est ainsi que
l'année 1844, qui fut très défavora-
ble à ce genre de culture, l'on ne
recueillit que 900 quarterons pour
les 204 qu'on avait plantés.

Lin

Une autre branche de culture à
Chabag, est celle du lin, que l'on sème,
non pour la filasse, comme en Sué-
de, mais pour la graine, dont on
tire une huile, qui se vend avec une
très grande facilité.

C'est une récolte très casuelle: en 1844, les colons en ont semé 752 quarterons et récolté huit pour un

Légumes.

Outre la plupart des légumes qu'on a en Suisse, on cultive à Chabag beaucoup de melons et surtout une espèce qu'on appelle pastèques ou melons d'eau, qui est très rafraîchissante en été. Ces fruits y sont tellement abondants, que souvent une grande pastèque ne coûte pas seulement un demi battr, d'après notre manière de compter.

Prés

Il n'y a pas proprement de prés dans le territoire de la Colonie. On se con-

tente de tracer un sillon avec la charrue autour des portions de steppes (plaines garonnées) où l'on espère qu'il croîtra un peu d'herbe: si en rien on la fauche; mais cela se réduit à peu de chose; aussi, comme il y a peu de neige pendant l'hiver, on envoie même pendant cette saison les chevaux, les boeufs et les vaches paître dans les steppes: comme ces animaux y sont accoutumés de bonne heure, ils en souffrent peu, seulement les vaches donnent peu de lait.

On n'a pu faire réussir jusqu'à présent aucune espèce de fourrage artificiel.

Après s'être formé une idée des principales cultures de la Colonie, on jettera un coup d'oeil sur le

Tableau suivant, qui renferme le résultat général des récoltes pendant les quatre dernières années

Vin Blé Lin Foin

1831. Mauvaise soit pour la qualité soit pour la quantité. Presque nulle.

1832. Un peu plus que l'année précédente et de qualité moins inférieure.

1833. Passablement et de bonne qualité. Totalement nulle.

1834. Beaucoup et de l'excellent. Médiocre.

1835. Beaucoup et de bon. Très bonne récolte.

1836. Le vin manqua presque totalement. Magnifique.

1837. Très peu. Assez bonne.

Peu de chose

Passablement de pommes de terre.

Immensément de pommes de terre.

Lin, beaucoup de pommes de terre.

Assez bonne. Passable.

74.

Vin	Blé	Lin	Foin
1838. Peu.	assez bonne	assez bonne	assez bonne
1839. Passable	Très peu.	Peu de lin passab! de pomme, de bon	En quantité remarquable.
1840. abondant mais de mauvaise qualité.	Passable ment.	Très peu de lin. presque point de pommes de terre.	
1841. Beaucoup mais mauvais.	Peu.	Passable ment.	Passable ment.

75.

Vin	Blé	Lin	Foin
1842. Moins qu'en 1841 mais de meilleure qualité.	Très peu.	Peu	Passable ment.
1843. Bonne récolte	Moyenne.	abondante	Peu.
1844. Quantité passable et de bonne qualité.	Très bonne.	Passable en lin; presque nulle en pomme, de terre.	Passable.

En 1845, la Colombie fut ravagée par les sauterelles:
l'herbe fut presque toute détruite, le blé souffrit beaucoup,
ensorte que le prix du froment s'éleva à la moisson à 8 bds.

La vigne fut aussi attaquée et l'on dut pour la sauver de la dent des sauterelles faire venir des gens d'Allemagne: on s'efforçait de chasser ces animaux des vignes et de les repousser dans les fosses qui les séparent. ces fosses avaient été remplies de paille et l'on y mettait le feu lorsqu'une certaine quantité de sauterelles y étaient tombées.

Ces sauterelles commencent à paraître au mois de Mai; lorsqu'elles ont atteint leur plus grande grosseur, elles ont au moins trois pouces de long: elles ressemblent aux grosses sauterelles, verte, de notre pays, mais elles sont brunes et ont sur les ailes une tache rouge sombre.

Arbres.

On cultive, à Chabaz les mêmes arbres fruitiers que chez nous. Les pommiers et poiriers entés sont moins abondants que les sauvages. les fruits de ces derniers sont beaucoup moins aigres qu'en Suisse.

Les Noyers sont peu nombreux et rapportent fort peu: les noix se vendent au cent, le cent coûte trois bats.

Les Cerisiers n'offrent pas la même variété que chez nous: l'on ne voit guère que des griottiers, leur fruit est petit.

Les Abricotiers et les Pêchers réussissent passablement.

Le prunier et surtout le pruneautier sont les arbres qui prospèrent le mieux.

et produisent le plus: les pruneaux
surabondent en automne et se ven-
dent presque pour rien.

Quelques colons ont de jolies plan-
tations d'arbres, près de leurs mai-
sons; on remarque surtout le jardin
de Mad. la Neuve Tardent. Le Maire
Hackler, Samuel Tardent, Sigaison
ont aussi près de leurs demeures
de jolis vergers.

Tous, d'ailleurs, travaillent avec un
zèle digne d'éloges à peupler le pays
d'arbres fruitiers; ce qui le prouve,
c'est qu'en 1844, ils en ont planté 1035,
et depuis la fondation de la Colonie
il en a été planté 10975: sans doute,
beaucoup ont péri, sous l'influence
de la chaleur sur un sol sablonneux;

cependant une quantité considérable
a bien repris.

On plante aussi de plus en plus des
muriers pour élever des vers à soie;
mais cette industrie n'est qu'à son pre-
mier commencement: du reste cette
espèce d'arbres, dont on cultive plusi-
eurs variétés à Chabag, réunit bien
et on l'y multiplie.

Il n'en n'est pas de même des ar-
bres forestiers, comme pins, sapins,
chênes et foyards; il paraît qu'aucun
arbre de haute futaie ne peut pros-
pérer dans le sol sablonneux de la
colonie, à l'exception de quelques
peupliers, trembles et saules qui
croissent sur les bords marécageux
du liman du Dniester.

L'acacia est le seul arbre forestier qui prospère et il réussit d'une manière remarquable.

Pour suppléer au bois de chauffage, les colons emploient une partie du fumier de leur bétail; ils le font sécher au soleil, après l'avoir coupé en morceaux carrés, comme on le fait chez nous pour la tourbe.

Bétail.

Le bétail est une des richesses de la Colonie.

Les boeufs et les vaches, y sont beaucoup plus petits qu'en Suisse et d'une couleur fauve, qui leur donne un air sauvage: la vache y donne aussi moins de lait.

Avant l'épidémie (qui sur la fin de l'année ¹⁸⁴⁴ ~~dernière~~ a ravagé l'Europe centrale) les colons de Chabag possédaient plus de mille boeufs ou vaches: ce nombre a été diminué de près d'un tiers par la maladie.

Les chevaux que l'on élève à Chabag sont de petite race, mais très robustes et très légers à la course: ils sont conduits au paturage sous la garde d'un berger, depuis le mois de Mars jusqu'à l'hiver. La Colonie en possède plus de 100; elle en a perdu 16 en 1844.

Les Moutons forment aussi un revenu assuré: la colonie en possède près d'un millier: chacun d'eux rap-

porte annuellement pour environ 15
bats de laine et l'en fait avec le lait des
brebis des fromages plus gras que ceux
de chèvre. d'on a Chabag des moutons
d'une espèce particulière dont la queue
se charge tellement des graisses que
quelquefois on en a un qui pesait jus-
qu'à 20 livres.

Quant aux porcs, on n'en n'engrais-
se actuellement qu'une cinquantaine
dans la Colonie: quoiqu'ils soient un
peu sauvages et aient un peu de rap-
port avec le sanglier, ils n'en sont pas
pour cela moins bons.

d'on garde très peu de chèvres.

Prix du bétail à Chabag en 1844 et 1845

Un bœuf ordinaire	55 fr. de Suisse
Une vache, en moyenne	40 id
Un cheval ordinaire	40 id
Un mouton ordinaire	5 id
un porc gras	28. id

Administration de la Colonie.

L'administration supérieure de la
colonie est entre les mains d'un Comité
Impérial, siégeant à Odessa, du
quel relèvent toutes les colonies de
la Russie Méridionale, et qui dévise
de toutes les questions importantes
qui ne sont pas du ressort de la justi-
ce, sauf recours aux Ministres des

la Couronne.

L'administration communale ou la Mairie se compose d'un Maire de deux adjoints et d'un écrivain: elle est desservie par l'huisnier communal.

Ses membres de la Mairie sont nommés par l'assemblée des colons; ils sont élus pour trois ans, renouvelés intégralement et immédiatement rééligibles.

La Mairie a plein pouvoir pour toutes les questions peu importantes; mais pour les autres, il faut le consentement de la Commune, comme par exemple pour l'admission ou l'expulsion d'un colon, le partage des terres de

Elle condamne à une amende ou à une punition quelconque tout colon qui contre vient aux règlements de police comme les tapageurs, les ivrognes, les récalcitrants etc, elle n'inflige cependant pas le châtiment des verges, quoique ce châtiment soit en usage dans les autres colonies: la Communauté d'ailleurs s'est toujours vivement opposée à ce genre de punition.

Plusieurs de ces punitions sont déterminées selon les cas: ainsi, par exemple, le colon qui en frappe un autre est exclu de ses droits civils pour un certain temps.

Dépenses Communales.

Nous avons vu que d'après les privilèges accordés aux colons, ils étaient

exempts d'impôts pendant les dix premières années de leur séjour; que pendant les dix années suivantes, ils étaient appelés à payer une certaine somme par pôte, ce qui fait pour ceux qui sont dans ce cas de 7 francs à 10 francs de Suisse.

Après vingt ans de séjour, ils doivent payer comme les sujets Russes et quelques uns des colons sont déjà dans ce cas: cet impôt, qui est un impôt foncier, s'élève à une somme assez forte; ainsi en 1844, il a produit, pour Chabaz seulement environ 600 fr. de Suisse.

Mais outre cet impôt, les colons doivent encore faire face aux dépenses communales, parce qu'il n'y a pas de bourse de Commune.

Ces dépenses communales sont considérables.

La Mairie coûte annuellement environ 220 fr. de Suisse, savoir le Maire 50 fr.; les deux adjoints, chacun 8 fr., le Secrétaire 160 fr.; l'huissier 60 fr., enfin les frais de chancellerie environ 120 fr.

L'Instituteur reçoit environ 500 fr. en argent, mais ce chiffre n'a rien de fixe.

Trois bergers, les gardes des vignes, et le garde champêtre, coûtent annuellement 180 fr.

A toutes ces dépenses, il faut ajouter celles qui résultent des réparations à faire à la maison communale, aux puits, les corvées à supporter pour les réparations de chemins, de fossés,

de clôtures, chars attelés pour transporter certains employés de la couronne, aussi peut-on élever à 2000 fr. de suite. le total des dépenses publiques auxquelles les colons doivent faire face: c'est là une charge bien forte pour n'être supportée que par une cinquantaine de pères de famille, et dans un endroit où les produits de la terre se vendent à un prix si peu élevé.

C'est sur le produit de leurs vignes, que ceux qui en ont, prennent pour payer les impôts et autres redevances, mais comme tous n'ont pas des vignes, il est facile de comprendre, combien c'est là une lourde charge pour eux.

Ecole.

Avant l'arrivée de M^r Bougnion à Chabag, il n'y avoit point d'instituteur régulier, aussi il est facile de se représenter le triste état de l'instruction des enfants.

Voici le tableau qu'en traça en 1834, quelqu'un qui avoit visité cette colonie.

"Quant aux enfants, écrivit-il, ils sont
 "élevés dans la plus affreuse ignorance,
 "ils ne savent ni lire, ni écrire et ne reçoivent
 "aucune espèce d'éducation morale,
 "en sorte qu'ils sont en cela plus retardés,
 "que les derniers des serfs Russes, qui
 "ont au moins des Eglises où ils peuvent
 "aller prier;"

Mais il paraît que ce triste état de

choses avait un peu changé des lors,
puis qu'à son arrivée M. Bugnion
en trouva

3 enfants qui savaient passablement
1 enfant qui avait une écriture passable
2 qui connaissaient les quatre pre-
mières règles simples de l'arithmétique
mais ils n'avaient aucune orthographe,
n'entendaient rien au chant, n'avaient
presqu'aucune connaissance religieuse
et quant aux autres objets d'enseigne-
ment, ils en ignoraient jusqu'aux noms.
Ce rapport de M. Bugnion est confir-
mé par une lettre de la Mairie de
Chabag, qui sera transcrit plus bas,
et dans la quelle il est déclaré que
leurs enfants ne savaient pas même
les premiers principes.

Voilà l'état dans lequel M. Bugnion
trouva l'instruction des enfants de
Chabag lors de son arrivée le 13 de
Septembre 1843, il se mit à l'œu-
vre avec énergie et dévouement
et comme il l'écrivit lui-même, « en ren-
dant grâce à Dieu qui a béni mes tra-
vaux, les parents ont aussi secondé
ma tâche en envoyant régulièrement
leurs enfants à l'école et en me lais-
sant toute liberté d'action sur eux,
ce qui était une nécessité: les enfants
encouragés par la manière de faire
de leurs parents, ont aussi montré
beaucoup de zèle. »

Le nombre des écoliers varie d'an-
née en année et va de 40 à 60;

de l'âge de 6 à 16 ans.

L'école est tenue deux fois par jour, sauf les temps de vacances; elle est moins bien fréquentée en été qu'en hiver.

Voici maintenant le tableau de l'état de l'instruction des enfants de l'île de Chabag, tel que le trace M^r. Bugnien en Février 1845, c'est à dire une année et demie après son arrivée.

16 enfants lisent bien

18 lisent passablement

les autres lisent un peu.

10 enfants écrivent très bien

30 écrivent passablement.

3 ont une bonne orthographe

12 ont une orthographe passable

5 connaissent la règle de trois et les proportions quotitives et excès

dentives.

5. connaissent les quatre règles.

L'arithmétique est la branche qui est la plus en arrière, parce que les facultés des élèves n'ont pas été développées à temps.

4 chantent très bien.

12 chantent bien ou passablement

10 sont en état d'établir un compte ordinaire; c'est là une de, partie, dans laquelle les progrès sont les plus marqués.

12 connaissent la grammaire

10 font de la Géographie

3 ont quelques notions d'histoire

2 dessinent passablement

18 dessinent un peu

Les enfants ont aussi reçu quelques instructions sur la construction du corps de l'homme.

Quant au catéchisme on n'en n'aurait point qui put servir aux enfants des deux langues. M^r. Bugnion en fit un, mais les frais d'impression, les difficultés de la censure d'Odessa et d'autres raisons l'engagèrent à renoncer à sa publication.

Après beaucoup de pourparlers avec les allemands dont plusieurs sont luthériens, on est tombé d'accord pour adopter l'ancien catéchisme de Berne, qui est toujours en usage dans le Canton de Berne et que nos grands-pères, et arrière-grands-pères ont appris dans leur enfance. Outre qu'on a des

éditions de ce catéchisme en Français et en allemand, c'est un de ceux où les doctrines de la Bible sont présentées avec le plus de clarté: ce sera un moyen de rapprocher les deux Confessions qu'il y a à Chabag.

Pour apprécier les progrès que M^r. Bugnion a fait faire à ces enfants de l'école confiée à ses soins, il faut se rappeler non seulement que les enfants avaient été très négligés, mais aussi qu'ils ne parlaient pas tous la même langue: les 7/13 appartenaient à des parents originaires de la Suisse Française et avaient le Français pour langue maternelle; les autres, c'est à dire les 6/13 de l'école parlaient d'allemand. Leur insti-

tuteur a donc été appelé, en ensei-
gnant tous les objets que nous ve-
nons de mentionner d'apprendre en
même temps le français aux allemands
et l'allemand aux Français.

Maintenant on parle les deux lan-
gues dans l'école, lorsqu'un ordre est
donné en allemand, les Français l'exé-
cutent et s'il est donné en français,
les allemands le comprennent. par
ce moyen, il y aura insensiblement
fusion entre les deux races différen-
tes dont se compose la Colonie.

Mais Mr Bugnion n'a pas
borne ses soins à instruire les en-
fants qui lui étaient confiés, en
éclairant et en ornant leur esprit

il s'est aussi appliqué à former leur
conscience et leur cœur et à donner
à ses élèves cette direction morale
et religieuse qui est si nécessaire
à la jeunesse pour la préparer à
bien traverser sa carrière de la
vie: car sans cette salutaire di-
rection, l'instruction est plutôt
nuisible qu'utile.

Le grand moyen dont il s'est sou-
vi pour cela, c'est la Bible, ces
Saintes Lettres qui de l'enfance
peuvent rendre sages à salut
par la foi en Jésus Christ. La
Parole de Dieu a été à la base de son
enseignement: non seulement cha-
que jour, il en faisait lire une por-

-tion en Français et en Allemand et
l'expliquoit, en s'assurant par des
questions que les enfants ont bien com-
pris le sens et l'importance de ce qu'ils
ont lu, mais encore il saisissait
toutes les occasions de pénétrer ses
élèves des grandes vérités de la Bible.
Il se servait de la Parole de Dieu pour
repandre et corriger. „Si, dit-il dans
une de ses lettres, si j'ai à punir une
faute un peu grave, je prends ordi-
nairement la Bible, je fais voir au cou-
pable ce que veut le Seigneur, ce qu'il
attend de ses enfants et ordinairement
ce moyen réprime efficacement l'élève.

Mais en même temps qu'il se sert
de la Parole de Dieu pour réprimer
le mal, il ne néglige pas de s'en ser-

-vir pour amener au bien, en entre-
tenant ses élèves de l'amour de notre
Dieu et Père. „ Je me suis essentielle-
ment appliqué, écrit encore M. Bu-
gnon, à former leur cœur, en leur
insinuant les principes de celui
qui a dit: laisser venir à moi les pe-
tits enfants, et ne les empêcher point
Je leur ai parlé de l'amour du Sei-
gneur. J'ai su de cette tendresse pour
les hommes qui ne se rebute jamais,
qui ne se lasse pas et qui ne cesse de
leur crier: mon enfant, donne moi ton
cœur! Venir à moi, car je suis doux
et humble de cœur et vous trouverez
le repos de vos âmes. Ces paroles
n'ont pas retenti inutilement à
leurs oreilles, ils ont senti qu'il faut

„ se souvenir de son créateur dès leur
 „ jeunesse. „
 „ Presque tous comprennent ce qu'est
 „ l'homme devant Dieu, le besoin qu'il
 „ a de pardon et de conversion, ce qu'il
 „ doit faire pour être sauvé par Jésus
 „ Christ, et cette connaissance n'est
 „ pas chez tous une connaissance vaine
 „ et stérile, qui reste sans effet sur la
 „ vie: la bonne semence paraît avoir
 „ germé dans le cœur de plusieurs
 „ et produit de beaux fruits, ainsi que
 „ M. Bugnion a pu s'en convaincre
 „ par des faits qui sont parvenus à
 „ sa connaissance.

Culte public.

Depuis l'établissement de la Colo-
 nie jusqu'en 1843, il n'y avait
 point eu de Pasteur ou d'Évangéliste
 fixe à Chabag. Deux ou trois
 fois par année, pour administrer
 la Sainte Cène ou pour baptiser
 les enfants, on faisait venir à grands
 frais un Pasteur d'une Colonie
 allemande de la Bessarabie;
 ce Pasteur ne pouvait pas officier
 en Français et n'était pas compris
 de ceux qui ne parlaient que cette
 langue.

Depuis l'arrivée de M. Bugnion,
 il y a chaque Dimanche le matin
 deux prédications, l'une en Français

l'autre en Allemand.

Tous les quinze jours à deux heures après midi, il y a pour les Français un service particulièrement consacré à une courte méditation de la Parole de Dieu et à la lecture de rapports sur l'avancement du règne de Dieu dans le monde, spécialement parmi les païens.

Outre cela M^r. Bugnion célèbre chaque soir de tous les jours de la semaine un culte de famille, où il explique d'une manière familière et pratique une portion de la Parole de Dieu et où se rendent beaucoup de colons.

En hiver et à certains jours fixes, ce service ne consiste qu'en une simple

prière, le reste du temps est consacré à une leçon d'histoire Suisse ou de physique élémentaire ou à des exercices de chant sacré. Cette manière d'employer utilement les soirées est appréciée par les colons; ils ont surtout montré un grand zèle pour apprendre la musique et s'exercer au chant sacré, qui était très faible et très mal exécuté: tel a été leur empressement à suivre les leçons qui leur étaient données, qu'on y voyait quelquefois assister trois générations, le grand père, le père et les petits fils: aussi un beau résultat est venu couronner leurs efforts: le chant, dans le culte public, a entièrement changé; ils peuvent

chanter presque tous les Psaumes en parties et en mesure; M^r. Bugnion assure qu'il n'y a peut être pas un temple dans le Canton de Naud où le chant soit aussi bien exécuté.

Les prédications du Dimanche ainsi que les différentes réunions dont nous venons de parler, ont lieu dans une chambre de la maison de Commune qui sert en même temps de salle pour l'Ecole: cette chambre qui mesure 20 pieds de longueur sur 10 de largeur et qui est trop petite pour l'Ecole est insuffisante pour le culte public qui est très fréquenté: aussi les Colons sent-ils vivement le besoin de construire une chapelle qui puisse

en même temps servir de salle pour l'Ecole, comme cela se fait dans plusieurs pays protestants.

Lorsque le plan du village fut tracé, on réserva la place nécessaire pour construire le temple, qui doit se trouver au centre et au quel viennent aboutir les différentes rues. On pense à donner à la chapelle qu'on se propose de construire 55 pieds de longueur sur 25 pieds de largeur.

Depuis assez longtemps et à force d'économie les Colons avaient réuni pour cette construction qu'ils désirent vivement, la somme de 1500 fr. de Suisse. Ils ont aussi approché des pierres qu'il faut aller cher-

cher très loin: depuis l'arrivée de M^r Bugnion chaque famille a fait un nouvel effort et maintenant ils ont en tout environ 2000 f. de Suisse, mais pour venir à bout de leur entreprise, il faudrait encore environ 3500 f. de Suisse: cette somme ils ne peuvent la faire: si leurs denrées et leurs bestiaux sont abondants; comme nous l'avons vu, ils se vendent peu, et d'un autre côté les colons ont des dépenses considérables à faire: aussi dans leur embarras leurs regards se sont tournés vers la mère patrie; ils se sont adressés à ceux qui leur ont procuré un Instituteur selon leurs vœux et les ont priés de solliciter

des dons dans notre Canton en faveur de leur construction.

Voici un fragment d'une lettre adressée à ce sujet par le Conseil de la Mairie de Chabaz (cette lettre a été écrite en 1844). "Meilleurs sur la conscience des Chrétiens le spectacle d'une population qui demande à grands cris un secours fraternel pour qu'elle puisse servir Dieu en commun. Représenter vous ce peuple qui fait des efforts plus grands qu'il ne peut supporter et qui cependant n'aboutit à rien si vous ne l'aidez libéralement. Oui, frères, penser aux heureux que vous ferez, si par vos dons vous mettez les colons

„ de Chabag, en état d'avoir une chapelle.
 „ Là, nous aimons à le croire, leurs
 „ voix d'actions de grâces monteront de-
 „ vant le Très Haut, pour le remercier
 „ avec effusion et en même temps elles
 „ vous béniront. Souvenez vous aussi
 „ qu'il est écrit: donne à celui qui te demande.
 „ de: Celui qui donne au pauvre prête
 „ à l'éternel, etc.

Ensuite de cet appel, un Comité s'est
 formé à Lausanne, sur la fin de l'an-
 née 1844, pour provoquer et recueillir
 des dons, afin d'aider les colons de Cha-
 bag à élever une chapelle qui donne-
 ra plus de stabilité à l'œuvre qui s'y
 fait, et préparera les voies à l'établis-
 sement d'un Pasteur, comme le dé-
 sirent les Colons, qui ont mis pour

cela en réserve des fonds de terre.
 Ce Comité a reçu en tout jusqu'à présent
 la somme d'environ 500 fr.

État Religieux et Moral.

C'est un grand et beau privilège
 pour une localité que d'avoir un
 culte qui, chaque dimanche, offre à
 tous, aux riches et aux pauvres, aux
 affligés et aux heureux, aux vieux
 et aux jeunes, les moyens d'élever
 leur âme à Dieu, d'entendre parler
 de sa grandeur et de ses miséricordes,
 en Jésus Christ et de se préparer
 pour l'éternité.

Mais cet avantage se réduit à
 bien peu de chose, si on ne l'approprie
 pas, ou si l'on ne fait de la fréquenta-
 tion du culte public qu'un moyen

de s'endormir sur son état, et de s'autoriser à vivre selon ses habitudes.

Ce n'est pas ainsi qu'en agirent les colon de Chabay, lorsqu'ils eurent le bonheur de voir s'ouvrir au milieu d'eux un lieu de culte: ils commencèrent par accueillir avec confiance et avec affection le serviteur de Dieu qui venait se dévouer à leur bonheur et à celui de leurs enfants; au lieu d'écouter la voix des préventeurs et de prêter l'oreille à ces fausses insinuations par lesquelles les ennemis de la vérité cherchent à détourner ce qui est bien, ils lui envoyèrent avec empressement leurs enfants et ils leur furent en bon exemple, en suivant avec assiduité le service divin et les réunions d'instruction et d'édification.

Bientôt, ils purent juger de l'arbre par les bons fruits qu'il portait au milieu d'eux, ce qui ne fit que les attirer de plus en plus à Mr Buynion. Ce qui contribua aussi beaucoup à leur faire apprécier leur nouvel instituteur, c'est qu'ils virent que des Seigneurs Russes du voisinage, qui avaient reconnu son mérite, cherchaient à l'attirer à eux comme précepteur de leurs enfants, en lui faisant des offres magnifiques; c'est ainsi que dans un établissement public d'éducation, on lui offrit un traitement annuel de 4000 fr. de France et sa table et au bout de dix ans de services, une pension considérable qui lui aurait permis de vivre à son aise le reste de ses jours: Mr Buynion

n'hésita à refuser toutes ses offres; sa réponse à toutes les propositions de ce genre fut qu'il n'était parvenu en Bessarabie pour l'argent des Russes, mais pour les ames des colons de Chabag, vers les quels Dieu l'avait envoyé et au bien des quels, il voulait se consacrer. Il est facile de se représenter combien ce dévouement, joint à tous ses travaux, dût le faire apprécier par les colons et lui gagner leurs cœurs.

Pour en citer une preuve voici la copie littérale d'une lettre que le Conseil de la Mairie de Chabag, écrivait au nom de la Colonie à Mr le Pasteur Descombas, qui leur avait procuré Mr Bugnion et leur avait rendu divers services.

La Colonie de Chabag
à Mr le Pasteur Descombas
" Nous croyons que Dieu vous a
" choisi et conduit pour nous trouver
" un homme comme nous n'aurions
" jamais espéré, qui surpasse toutes
" nos espérances. Le brave et charita-
" ble Mr Bugnion qui a une patience
" parfaite avec nos enfants, qui ne se
" vaient pour ainsi dire par même
" les premières principes; qui a un
" zèle incomparable pour nous lire
" et expliquer la Parole de Dieu, dont
" la nécessité où nous étions nous
" rend tous avides de fréquenter les
" saintes assemblées, tant qu'il nous

" est possible: si ce n'était que les lois
 " du pays ne permettent pas à un
 " homme particulier d'administrer les
 " sacrements, nous n'aurions pas besoin
 " d'un Pasteur, car il est impossible
 " qu'un Pasteur puisse remplir mieux
 " notre but que M^r. Bugnion: il nous
 " paraît qu'il ne s'ennuie pas chez
 " nous, ce qui nous fait espérer que
 " nous l'aurons encore quelque temps;
 " nous avions beaucoup craint aussi
 " que les allemands ne soient pas con-
 " tentes, parce que nous en avons quel-
 " ques uns qui ne sont pas Suisses,
 " mais c'est le contraire: M^r. Bugnion
 " s'applique à leur faire des prières
 " et de longs discours en allemand, et

" nous rencontrons chaque jour des al-
 " lemands, qui nous paraissent par-
 " faitement contents et nous croyons
 " qu'ils le sont généralement.
 " Comme nous sommes persuadés que
 " Dieu y a mis la main, nous espérons
 " beaucoup pour la régénération et une
 " grande amélioration dans notre vil-
 " lage.
 " du nom de toute la Colonie de Chabag
 " avons signé.
 " de Maire Haehler.
 " de Premier Aïdjour Fr^s Testur
 " d'Ecivain. D. Gander
 " De son côté, M^r. Bugnion rend un
 " témoignage des plus réjouissants
 " à la manière dont son ministère
 " est accueilli à Chabag: le culte est

fréquente avec la plus grande régularité par la presque totalité des Colons.

Le Dimanche est religieusement respecté: la salle d'école qui sert de lieu de culte et d'édification, ne désamplit presque pas de toute la journée: tout travail cesse ce jour-là.

M^r. Bugnion cite quelques traits remarquables, entre autres, celui d'un pauvre homme de Chabaz qui, sollicité par deux prêtres Russes, pour aller jouer du violon à une noce, un jour de Dimanche, refusa plusieurs francs qu'on lui offrait, quoique dans ce moment, il fut tout à fait dépourvu d'argent.

Quelquefois, ils pousent à un point extraordinaire leurs scrupules à l'égard

de la sanctification du Dimanche: voici pour en citer un exemple, un extrait du journal de M^r. Bugnion: "Il y a
" quelques jours, c'était un Dimanche
" à 9 heures du soir, que le Secrétaire
" de la Mairie, homme très comme il
" faut, et plein d'esprit, vint me dire:
" Monsieur, de bon matin demain, il
" faut que nous expédions une lettre
" au Comité Impérial; je ne le sais
" que depuis un moment; c'est Dimanche,
" puis-je l'écrire? si je ne le fais pas,
" nous sommes en faute; et si je le fais
" je travaille le Dimanche; que dois-je
" faire? Je lui donnai pour réponse
" la règle générale: tout ce que nous
" pouvons faire le Samedi ou renvoyer

" au lundi, nous ne devons pas le faire
 " le Dimanche. "

Ces exemples, joints à d'autres, prou-
 vent bien ce que dit M^r Bugnion,
 c'est que sous l'influence de la Parole
 de Dieu, la conscience des colons devient
 de jour en jour plus délicate.

Ces sentiments de piété que la Bible
 a faits naître dans l'âme de beau-
 coup de colons, se montrent encore
 sous d'autres rapports.

Voici un de ces fruits de la Parole de
 Dieu, fruit inconnu auparavant à
 Chabaz et bien propre à faire ressortir
 la salutaire influence que l'Evangile
 y exerce: on lit dans la correspondance
 de M^r Bugnion du commencement
 de cette année (1845).

" Il n'y a pas longtemps que j'ai inau-
 " guré trois bâtiments neufs; au lieu
 " de commencer par danser et par
 " boire, les colons ont compris qu'il va-
 " lait mieux demander à Dieu sa béné-
 " diction; et c'est ce que nous avons
 " fait. Lorsque les meubles du colon
 " sont entrés le premier soir dans
 " le bâtiment, je m'y rends avec les
 " parents et les voisins que le proprié-
 " taire a invités, puis j'y célèbre
 " un service religieux en rapport
 " avec la circonstance: je prêche sur
 " des sujets tels que le commencement
 " du Psaume CXXVII. 1. Si l'Eternel ne
 " bâtit la maison, ceux qui y travail-

" = lent, bâtissent en vain; ou sur Prov.
 " XXIV. 3. La maison sera bâtie par la
 " sagesse et affermie par l'intelligence
 " ou d'autres semblables. Quand le
 " service est fini, ceux qui sont présents
 " prennent ensemble une petite collation,
 " c'est ordinairement quelques tasses de
 " thé, du gâteau au raisiné ou du pain
 " particulier en usage en Russie pour
 " ces circonstances. Cet appel de la
 " bénédiction de Dieu sur le nouveau
 " bâtiment produit la meilleure im-
 " pression et l'on en apprécie l'impor-
 " tance. Ce service est aussi le com-
 " mencement et la base des cultes
 " de famille qui doivent avoir lieu
 " chaque soir et sur lesquels dans

" mon discours, je ne manque pas d'at-
 " tirer l'attention du propriétaire."

Les cultes de famille sont établis
 dans quelques maisons, et de temps
 en temps, M^r. Buynion quand ses
 occupations le lui permettent va le
 faire le soir, au sein des familles
 et les engage à continuer eux mêmes.

Divers établissements utiles ont été
 fondés par M^r. Buynion et sont appré-
 ciés par les Colons, ce qui montre le
 bon esprit dont ils sont animés.

L'un de ces établissements est une
 petite Caisse d'épargne: cette cais-
 se a pour but de conserver de peti-
 tes sommes, qui ne trouvant pas d'em-
 ploi utile pour le moment et fré-
 quement parce qu'elles ^{étaient} ~~sont~~ petites

étaient souvent mal employées, tandis que maintenant elles s'accumulent dans la caisse d'épargne et forment un petit capital: cette caisse a aussi l'avantage de faciliter de petits emprunts aux membres de la Colonie qui ont besoin de petites sommes, qu'ils ne pourraient trouver ailleurs qu'à un taux exorbitant.

Voici les principaux articles du règlement de la Caisse d'épargne de Chabag, fondée en Octobre 1844.

„ Art. 3. Les actionnaires fondateurs doivent déposer chacun un rouble d'argent pour former un fonds de sûreté.
(Le rouble d'argent vaut 28 bats. Le rouble papier vaut 3 bats).

Art. 5. Le gérant reçoit les valeurs cha-

que 1^{er} et 3^{me} Lundi du mois.

„ Art. 8. On ne peut déposer moins de 15 roubles (4 bats serrés), ni plus de 5 roubles d'argent.

„ Art. 9. A partir de trois mois depuis le moment du dépôt, toute valeur, quelque minime qu'elle soit, porte intérêt au taux annuel de quatre pour cent.

„ Art. 10. Pour retirer les valeurs qui surpassent 4 roubles d'argent, il faut avertir au moins trois mois à l'avance: pour celles qui sont moindres, il suffit de quinze jours.

„ Art. 11. On peut retirer des dépôts en tout ou en partie.

„ Art. 13. Une perte minime sera supportée par les actionnaires

„ fondateurs, mais si elle dépasse un
 „ rouble d'argent une assemblée gène-
 „ rale décidera ce qu'il y aura à faire.
 „ Art. 15. Le fonds d'avance est la pro-
 „ priété des actionnaires
 „ Art. 16. Un actionnaire peut se re-
 „ tirer quand bon lui semble, mais
 „ il n'a droit qu'au rouble d'argent
 „ équivalent de sa mise.

Le nombre de ceux qui déposent de
 l'argent à cette cause d'épargne
 s'augmentait de semaine en semaine
 et quoiqu'elle ne fut fondée qu'en
 Octobre 1844, cependant au prin-
 temps de 1845, elle a déjà pu
 faire trois prêts assez considérables.

Une autre institution fondée récem-
 ment à Chabag et qui est à son com-
 mencement, est une Société de Tem-
 pérance : quoique le vendage de vin
 que la Colonie a dû laisser établir
 sur son territoire par ordre supé-
 rieur, et qui est tenu par des Juifs,
 ne soit pas du tout fréquenté par
 les colons, mais seulement par leurs
 domestiques Russes, par les gens du
 village voisin et par les voyageurs,
 cependant on a cherché ^{du} par l'éta-
 blissement d'une Société de tem-
 pérance à réprimer l'abus du vin
 qui n'avait fait que trop de mal
 dans la Colonie.

Voici quelques uns des articles des

Statuts de cette société.

- " La Société reconnaissant que nous
 " devons marcher honnêtement com-
 " me de jour et non dans les débauches
 " et dans l'ivrognerie (Rom. XIII. 3)
 " déclare:
 " 1^o que ses membres doivent s'abste-
 " nir totalement de toute liqueur
 " spiritueuse.
 " 2^o que le vin doit être pris en quantité
 " modérée et comme fortifiant.
 " 3^o qu'en conséquence, les membres
 " de la Société s'engagent par leur
 " signature, à user avec modération
 " du vin; ils prennent cet engagement
 " pour trois mois et le renouvellent
 " s'ils veulent; ils se soumettent à une

- " amende d'un rouble s'ils violent leur
 " engagement; ils promettent de se sur-
 " veiller réciproquement."

Des engagements ont déjà été pris par
 quelques hommes; d'autres sont à l'é-
 preuve et signeront plus tard.

Comme il y avait diverses choses
 que M^r Bugnion sentait le besoin
 de dire pour l'amélioration de la Colo-
 nie et dont il ne pouvait parler dans
 ses instructions religieuses; il eut l'i-
 dée de faire un journal périodique
pour la Colonie. Cette feuille, qui a
 été bien accueillie par les Colons, est
 destinée à répandre au sein des famil-
 les des lumières et des directions
 sur plusieurs points de la vie prati-
 que. Le journal est manuscrit, et

paraît tous les quinze jours, il a commencé avec l'année 1745.

A ces divers traits qui font ressortir d'une manière générale l'état religieux et moral des Colons de Chabaz, il en faut ajouter un autre qui parle en leur faveur, c'est leur attachement pour M^r Bugnion, leur désir d'entrer dans ses vues et de suivre ses directions.

On pourrait craindre que des hommes abandonnés depuis si long-temps à eux-mêmes, sans secours religieux, comme l'étaient les Colons, ne pussent pas comprendre et apprécier un homme plein de zèle, de franchise et de vie Chrétienne et de dévouement au service du Seigneur, comme l'est M^r Bugnion

et qu'au surplus par l'ignorance, les préventions et les passions, ils ne repoussassent ses avertissements et les saintes doctrines qu'il leur annonçait et que ne s'accomplissent aussi en eux ces paroles du Seigneur, c'est que les vieux vases ne sont pas propres à contenir le vin nouveau; mais rien de semblable n'est arrivé; au contraire on peut dire que leur attachement et leur dévouement pour M^r Bugnion croissent à mesure qu'ils le connaissent et qu'ils déploient plus de zèle; pour s'en convaincre il faudrait lire dans sa correspondance les témoignages d'affection qui lui ont été donnés par les Colons le premier jour de l'année 1745. Ce sont des chants de cantiques par

" ~~Il y a peu de jours que j'ai vu~~
 les quels ~~est~~ on vient le saluer
 avant le jour, c'est une suite de jeunes
 gens, qui viennent successivement lui
 offrir des cadeaux de plus ou moins de
 valeur et dont l'un était assez considé-
 rable, puisqu'il consistait en 50 francs;
 c'est un délégué du Conseil de la Mairie
 qui vient lui souhaiter que l'année dans
 laquelle ils entrent soit une année où
 il soit plus content de leur piété et de
 leurs progrès dans la foi; et cependant,
 ajoute, Mr. Bugnion, en remerciant Dieu
je suis pourtant bien content.

Pour mieux nous convaincre des bon-
 nes dispositions des Colons de Chabag
 envers Mr. Bugnion, lisons ce qu'il écrivait
 dans le mois de Janvier dernier
 (1845).

" Quel beau et intéressant spectacle
 " que celui de toute une commune qui
 " aime quelqu'un! Si vous connaissiez
 " le dévouement de mes chers colons,
 " leur amitié constante, leur prévenance,
 " vous diriez: si un homme pouvait être
 " vraiment heureux et pouvait trouver
 " son bonheur chez ses semblables, Bugnion
 " l'aurait trouvé et il est cet homme heu-
 " reux: si (ajoute-t-il) je ne m'étais pas
 " tenu toujours collé à Christ, si le vrai
 " se ne m'eût pas protégé en tout temps,
 " sarie spirituelle, j'aurais pu m'enor-
 " quer d'une merveilleuse position.
 " Vener (écrit-il encore) venir voir
 " le spectacle intéressant qu'offre Cha-
 " bag; venir voir le recueillement, les

" zèle pour la Parole de Dieu, le désir de
 " conversion, la faim et la soif de justice
 " qui y règne de."

" Quelques personnes n'apprécient
 " sans doute la Parole de Dieu comme elle,
 " le devraient, elles ne sentent pas le
 " besoin de changement, et s'appuient
 " sur elles mêmes pour se sauver; mais
 " dans une bonne partie, il se fait un
 " travail intérieur très remarquable,
 " qui prouve que la Parole de Dieu est
 " véritablement une épée à deux tran-
 " chants, qui pénètre jusqu'au fond des
 " consciences; plusieurs ont déjà goûté
 " combien le Seigneur est bon et crai-
 " fient le vieil homme avec ses convoi-
 " sises."

Voilà ce qu'écrit Mr. Bugnon; il est
 réjoui et encouragé à l'arme des bé-
 nedictions que le Seigneur fait repo-
 ser sur ses travaux: il se peut sans
 doute que dans charité et dans sa
 foi, il juge trop favorablement de
 l'état spirituel de la colonie et que sous
 de belles apparences se cache du mal,
 que l'avenir dévoilera à ses regards;
 cependant, ce qu'il écrit, ainsi que des
 lettres reçues de Naudou établis dans la
 colonie et dans le voisinage, donnent
 l'assurance qu'il n'est fait et se fait de
 plus en plus à Chabaz, un change-
 ment très remarquable et que cette
 colonie prospère sous le rapport mo-
 ral aussi bien que sous le rapport
 temporel. Qu'est-ce ne serait pas

le premier exemple qu'on aurait
du pouvoir de l'Évangile pour relever
des populations tombées bien bas
et pour accomplir les paroles du Seigneur
les premiers seront les derniers.

Appendice.

I

Note sur les conditions à remplir pour s'établir à Chabaz comme Colon.

Quoiqu'en rédigeant cette notice, son
auteur n'ait pas eu en vue d'encon-
rager qui que ce soit à aller s'établir
à Chabaz, parce qu'il pense que si
on le veut, on peut trouver dans notre
pays, un bien être et un bonheur, qu'il
n'est pas nécessaire d'aller chercher

ailleurs, en s'exposant à un avenir
bien incertain: cependant, pour satis-
faire la curiosité de quelques uns, voici
l'indication des principales conditions
à remplir par ceux qui veulent se
coloniser à Chabaz, où il ne reste de
places que pour un petit nombre de
familles.

Outre les frais nécessités par un long
voyage et qui peuvent s'élever à 250
à 600 fr de Suivre pour une famille
de quatre personnes, il faut en arri-
vant prouver qu'on a 500 fr comptant,
bâti une maison sur un plan donné,
l'on reçoit alors de 160 à 180 perches
de terrain éloigné de maisons, sa-
blonné, capricieux, a été desséché par
le soleil, mais cependant fertile lors-

qu'il est cultivé.
 à Chabag, comme dans le Canton de
 Vaud, sans travail on ne récolte rien,
 mais avec le travail, la bonne conduite
 et la bénédiction de Dieu, on peut y pro-
 spérer, comme dans notre pays.

II

Consécration de M. Bugnion
au S.^t Ministère

Par suite des difficultés que lui avaient
 suscitées les Autorités Russes, M. Bu-
 gnion ne pouvait plus remplir à
 Chabag, les fonctions de prédicateur
 à moins qu'il ne fut consacré au Saint
 Ministère, c'est ce qu'il a obéi ^{à l'invitation} dans
 son pays en Octobre 1845, pour faire
 les démarches nécessaires afin d'obtenir

le caractère de Ministre du Saint Evan-
 gile: c'est ce qu'il obtint à Genève
 où il fut consacré au S.^t Ministère
 par des Pasteurs et Ministres de cette
 ville le 5 Novembre 1845: il est
 reparti pour Chabag, le 6 Janvier
 1846.

III.

Construction du Temple.

Les Colons après avoir rassemblé à
 grand peine les matériaux et l'argent
 nécessaires pour la construction d'un
 temple, durent encore solliciter l'autori-
 sation du gouvernement pour pou-
 voir en commencer la construction;
 cette permission qui ne fit attendre
 longtemps ayant été accordée, la

Colonie eut la joie, de joliet de l'Ascension 1846, de poser la première pierre de l'édifice qu'elle allait élever à la gloire de Dieu.

Quelques détails sur la cérémonie qui eut lieu à cette occasion sont propres à intéresser.

Après les services religieux faits dans les deux langues dans la salle d'école, le Pasteur M. Bugnion (de retour depuis deux mois), se dirigea vers la place destinée à la construction du temple, suivi de toute la Communauté, les femmes précédant les hommes. Arrivés sur les lieux, tous les Colons se rangèrent en cercle autour des fondements, et le Pasteur monta sur une petite estrade dans l'enceinte du lieu destiné au

temple; son auditoire se composait de Réformés, de Luthériens, de Russes et même de Juifs, accourus d'assez loin pour être témoins de cette cérémonie. Une prière fervente, suivie de chants et d'une prédication en allemand et en Français sur Ephésiens II 14 à 22 précéda la pose des premières pierres.

La Colonie se composant de Suisses, de divers Cantons, comme emblème de paix, les Suisses Français désignèrent l'un d'entre eux et le Suisse allemand aussi l'un d'eux pour apporter la maîtresse pierre. Le Pasteur descendit alors dans les fondements et en fit la pose au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit; puis debout

sur la pierre du fondement, il pronon-
 ça une prière pour demander à Dieu
 de bénir l'œuvre de leurs mains.
 après avoir dit à l'assemblée, nous ne
 "plaçons pas ce temple, sous la protec-
 "tion d'un saint, mais sous la bénédiction
 "du saint des saints; sous l'invocation
 "de la Très Sainte Trinité, un seul
 "Dieu, béni éternellement!

Etant remonté, il lut et développa les
 belles paroles de l'apôtre. J'ai posé
le fondement comme un sage archi-
tecte, selon la grâce de Dieu, qui m'a
été donnée, que chacun prenne garde
comment il édifie dessus. I Cor. III. 10-18

Après cela (écrit M. Bugnion) j'ai invi-
 té les assistants à apporter chacun
 une pierre pour les fondements, ce que

tous ont fait avec joie: je remarquai
 pendant cette opération le Nestor de
 "la Colonie, vieillard septuagénaire, com-
 "me étant le seul survivant des chefs
 "de famille qui la fondèrent. Dieu vou-
 "lut que l'un des premiers émigrants
 "ait fondé ce temple, mais qu'un seul
 "jouit de cette prérogative: ce vieillard
 "est encore vert, c'est George Amédée
 "Testur, de la Paroisse de Cheyres:
 "un autre vieillard pleurait de joie.
 "tout le monde était recueilli, ému et
 "joyeux."

La pose des pierres étant faite, une
 collecte eut lieu pour les frais de con-
 struction, puis les enfants tous présents,
 entendirent une allocution pressante, par
 laquelle leur pieux instituteur les invitait
 à ne jamais oublier celui au nom de qui

le temple allait s'élever; à sy rendre régulièrement pour servir Dieu en esprit et en vérité; à enseigner ces choses à leurs descendants, à se plaire ainsi de leurs jeunes années sous la bienfaisante lumière de l'Evangile et à la transmettre pure et brillante à leurs arrière-petits.

Enfin les Colons allemands chantèrent un de leurs beaux cantiques et le Français le Psaume 147 est le premier verset du 84; la bénédiction fut donnée et chacun se retira en paix sous son toit.

On a déposé dans les fondements comme objets monumentaux:

une pièce de monnaie du Canton de Vaud attendu que la majorité des Colons sont Vaudois.

une de Genève, centre de la Réformation de Calvin.

une de Zurich parce que ce Canton est le premier en rang dans la Confédération Suisse et que la Colonie est Suisse.

une de Turquie, le nom du village de Chabaz, étant Turc.

une de Russie, la Colonie étant dans cet Empire.

on y déposa aussi les armes de la Russie et enfin un écrit ainsi conçu:

„Au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit, Amen.

„ Sous l'Empire de Sa Majesté Nicolas premier, Empereur et autocrate de

„ toutes les Russies, de l'an de grace 1846,

„ jour de l'Ascension, a été posé par F.

„ Le Bugnion, Pasteur de la Colonie Suisse

„ de Chabaz, par A. Hermann en

" Bessarabie, la première pierre du
 " temple de la Trinité, édifié dans cette
 " colonie à l'usage du culte chrétien, se-
 " lon le rite réformé Français, par l'en-
 " trepreneur Russe Ephrem Antonow,
 " sous la direction d'une commission compo-
 " sée des Colons Louis Tardent, Antoine
 " Sanders, Jean Louis Saton, Johann,
 " Hengsteler, Mathias Jundt; cette
 " cérémonie a eu lieu en présence
 " de la Commune assemblée, après un
 " service divin de circonstance."
 " Le présent écrit a été scellé dans une
 " pierre, comme monument pour les
 " temps futurs.
 " Puise la grâce de Dieu le Père, le
 " Fils et le Saint Esprit, un seul Dieu

" béni éternellement, reposer sur l'œuvre
 " de nos mains, sur nos personnes et sur la
 " maison que nous avons élevée à sa gloire!
 " Je préfér^{ai} de portier de ton temple, O
 " Dieu, que d'habiter dans les palais de
 " méchants. Ps. 84-11

Dès le jour de l'ascension, on travail-
 la activement à la construction du tem-
 -ple: mais bientôt l'on se trouva dans
 de grands embarras; mais bientôt aus-
 -si l'on vit la main de Dieu s'étendre d'une
 manière frappante pour faire dispa-
 -raître les obstacles qui se présentaient.

D'abord, il se trouva qu'il fallait deux
 milliers de pierres de taille de plus qu'on
 ne s'y était attendu; pour se le procurer
 les cinquante attelages dont les colons
 pouvaient disposer devaient faire

dix voyages de vingt quatre lieues, à une époque de l'année, où les moissons exigeaient tous les bras; la construction du temple allait être suspendue. Lorsqu'un parti considérable de pierres à bâtir fut amené à Aethiormann, et put être acheté à bon compte. La même chose arriva pour la chaux, qu'il fallait aller chercher à quarante lieues.

Ce fut surtout pour le bois de construction qu'on eut le plus de soucis; mais aussi ce fut à ce égard qu'on fut secouru de la manière la plus frappante. On pensait à s'en procurer dans le port d'Odessa, mais chaque pièce vendue à Chabag revenait à plus de 70 fr., ce qui menaçait de faire une brèche considérable à l'argent que les colons avaient réuni

avec tant de peine pour cette construction? On en était à se demander ce qu'il faudrait faire, lorsqu'un vaisseau Turc, qui revenait de Crimée, chargé de bois magnifiques pour les chantiers de la Marine de Constantinople, fut jeté à la côte par une tempête et échoua assez près de l'embouchure du Dniester, à trois lieues de Chabag: le bois fut prouvé sur le rivage et malgré tous les efforts des Russes et de ceux qui portaient envie à la Colonie, les colons purent acheter pour le prix de 12 francs, de pièces de bois beaucoup plus belles, que celles qu'ils auraient dû acheter à un prix six fois plus élevé.

Les Instituteurs Russes de la Russie Méridionale, tant protestants que Ca-

thologues, se sont réunis pour faire
don à la Colonie d'une coupe d'argent
doré pour la Sainte Cène: cette coupe
a coûté 10 louis.

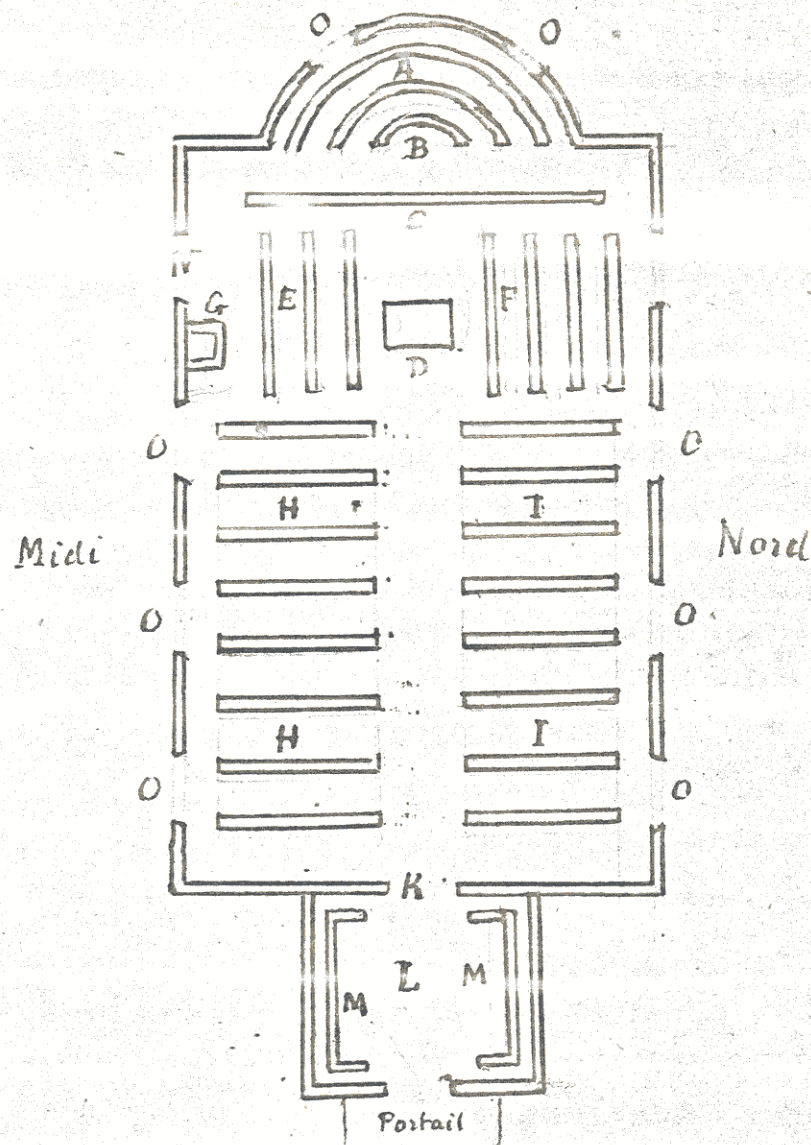


Temple de Chabag construit en 1846

(Voyez de l'autre côté de la page pour
l'intérieur du temple).

- A. Bancs d'hommes
- B. Banc de la Mairie
- C. Bancs des Parrains et des époux
- D. Table de la Cène.
- E. Bancs pour les enfants.
- F. Bancs des femmes âgées.
- G. Chaire.
- H. Bancs des femmes
- I. Bancs des hommes
- K. Grande Porte
- L. Dessous de la Tour
- M. Bancs pour les personnes excommuniées
et pour celles qui arrivent trop tard.
- N. Petite Porte
- O. Fenêtres.

Echelle de 20 pieds.



Temple de Chabag.

Etat nominatif
des Colons de Chabag
originaires du Canton de Vaud,
de la fondation de la Colonie
à l'an 1845.

1. Berquer, Henri, d'Arenches
né en 1802
a quitté la Colonie en 1825 pour
retourner en Suisse.
2. Besson, Daniel, de Freytorens
né en 1774.
Mort à Chabag en 1828
3. Besson, Jean Pierre de Freytorens
né en 1777 à Freytorens.
marié avec Nanette Goumar de Sedidiz
née en 1783 elle est restée en Suisse.

Enfants	{	Emmanuel né en 1819.
		Jean Pierre né en 1813. (voir N° 4)
		Françoise née en 1807. (voir N°
		Marianne née en 1811 (voir N°

4. Besson, Jean Pierre, de Freytorrens
né à Freytorrens en 1813

marie avec Susanne Chevalley, de
Rivar, née à Rivar en 1820

Enfant. David, né à Chabag en 1843

5. Buxcel, Jaques Francois, de Romaimôtiers
né à Romaimôtiers en 1793

mort à Chabag en 1830

marie avec Gabrielle Neveu de Genève
née à Genève en 1793.

Enfants { Julie née à Romaimôtiers en 1818
Voyez N°.
Caroline née à Romaimôtiers en 1818
Voyez N°.
Auguste né à Romaimôtiers en 1821
mort à Chabag en 1840
Henri né à Romaimôtiers en 1823
Voyez N°.
Jean né à Romaimôtiers en 1825
non marié en 1845.

6. Borgeaud, Louis de Pully,
né à Pully en 1790
mort à Chabag en 1830

7. Brochet, Francois, d'Essertines
né à Essertines en 1808

à quitta la Colonie en 1830

8. Brillat, Henri, d'Agiez
né à Agiez en 1790

mort à Chabag en 1842.

9. Campiche, Victor, de Sainte Croix
né à St. Croix en 1776

mort à Chabag en 1829.

marie avec Marianne Meylan
morte à Chabag en 1829.

Enfants { Louis né à Sainte Croix en 1814
est à Odessa.
George né à Sainte Croix en 1818
est à Mangyre.
Marie née à St. Croix en 1823.
est repartie pour la Suisse en 1842.
quatre autres enfants sont morts
la même année que leurs parents.

10. Chevalley, Jacob, de Rivar
né à Rivar en 1777
mort à Chabag en 1829.

marie' avec Susanne Légeret, de Rivar
née à Rivar en 1785 (Voir N°
indiqué en Seconde note, avec J^m. L^r. Jaton.

Enfants. { Henri né à Rivar en 1811. (Voir N° 11)
Juste né à Rivar en 1814. (Voir N° 12)
Simeon né à Rivar en 1816
Lisette née à Rivar en 1819
Susanne mariée à J^m. Besson (Voir N° 4)
Louis
Hélène } morts à Chabag
Marie }

11. Chevalley, Henri, de Rivar
né à Rivar en 1811

marié avec Julie Buxcel, de Romarin:
- notaires, en 1813. Elle était veuve
de Louis Meillaud

12. Chevalley, Juste, de Rivar,
né à Rivar en 1814

marié avec Barbara Hang, de Lustdorf
née en 1825.

13. Descombar, Olivier, de Lutry
né à Lausanne en 1785
mort à Chabag en 1836

marié avec Françoise Rey, de
Chexbres, née à Publor en 1807.

Enfants. { Henriette née à Chabag en 1832
Olivier, né à Chabag en 1834

14. Dogny, David, de Biolley Orjulles
né à Biolley en 1808

marié avec Lisette Brun, d'Oulens
née à Goumoens en 1803

Enfants { Antoinette née à Chabag en 1831
Louis en 1832
Augustine en 1834
Samuel en 1837
François en 1840

15. Dupertuis, David, d'Ormont dessous.
né au Sepey en 1787

marié avec Julie Dupertuis, morte en Suisse
en 2^e note avec Susanne Mottier, qui
est restée en Suisse.

Enfants { Emile né à Chabag en 1836
mort à Chabag en 1842
Il a aussi deux fils en Suisse

16. Forney, Louis de Puidoux,

né aux Gonelles,

marié avec Louise Testaz, de Puidoux

Enfants { Samuel } Mort à Chabaz
 { Henriette }
 { Louise } et à Léonhe
 { Philippe }

17. Gander, Jacob, de Gessenay

né à Pentheréar en 1780

marié avec Charlotte Cailler, de Dailiens

née à Lausanne en 1783

morte à Chabaz en 1830

{ François né à Pentheréar en 1822
 mort à Chabaz en 1840

{ Hannelte née à Pentheréar en 1814
 morte à Chabaz en 1830

Enfants { Samuel né à Pentheréar en 1807
 voyageur

{ Louis né à Echallens en 1808
 voyageur

{ George, né à Echallens en 1810
 voyageur

{ Antoine né à Echallens en 1812
 voyageur

18. Gander, Samuel, de Gessenay

né à Echallens en 1807

marié avec Françoise Besson, de

Freybours, née en 1807

Enfant { Julie née à Chabaz en 1824.

19. Gander, Louis, de Gessenay

né à Echallens en 1808

marié avec Christine Halitcheur, de

Pologne, née à Chébrichin en 1804

Enfants { Charles né à Chabaz en 1832
 { Louise née à Chabaz en 1834
 morte en 1836
 { Jacques, né à Chabaz en 1836
 { Henri né à Chabaz en 1840
 mort en 1842

20. Gander, George, de Gessenay

né à Echallens en 1810

marié avec Georgette Tonney, de

Vulliens, née à Vulliens en 1811.

Enfants { Antoine né à Chabaz en 1834
 { Charles, mort à Chabaz en 1836
 mort en 1843
 { Louis, mort à Chabaz en 1844

21. Gander, Antoine, de Fessenay,
né à Echaliens en 1812
marié avec Charlotte Mienes, de Kildorff
née à Pier en 1819.

enfants. { Sophie née à Ignatia en 1842
 { Jules né à Chabaz en 1845

22. Gottaux, Jacques, de Chavanne le
Chêne, né au dit lieu en 1782.
mort à Chabaz en 1830.

marié avec Louise Centlières, née à Cha-
vanne le Chêne en 1771, morte en 1830
en 2^e noces avec Suzanne Tapis, de Com-
bremont, née à Combremont le
petit en 1804, morte à Chabaz en
1842.

Enfant. Louise, née à Chavanne le Chêne
en 1812, fixée à Odessa.

23. Grandjean, Theophile, de Bulte,
né à Neuchâtel en 1795.
a quitté la Colonie en 1824.

24. Guerry, Jean Louis, de Chexbres,
né à Chexbres en 1767.
mort à Chabaz en 1824
Il a eu de Françoise Rey (voir n° 13)
une fille
Louise, née à Chabaz en 1828.

25. Taton, Jean Louis, de Peney le Toral,
né à Peney en 1780.
marié en premiers noces avec
Marquerite Charbon, de Freytourren,
née en 1781.
en seconde, noces avec
Suzanne Légeret, veuve de
Jaub Chevalley, de Nivard, née
en 1785.

enfants. Suzanne née en 1809, mariée
à Louis Hackler.

Jean Daniel, voyez n° 26

François, voyez n° 27.

Jean Pierre, né à Peney en 1817

Louise, née à Peney en 1817, morte
à Chabaz en 1832.

26. Jaton, Jean Daniel, de Peney

né à Freytorrens en 1812

marié avec Magdalena Kreiss, d'Alsace

née en Alsace en 1818

Louis, né à Chabaz en 1835

Lisinka, née à Chabaz en 1837

morte en 1838

Jules, né à Chabaz en 1839

mort en 1839.

Enfants. Louise née à Chabaz en 1840

mort en 1841.

Susanne née à Chabaz en 1841

Marie née à Chabaz en 1843

27. Jaton, François, de Peney

né à Freytorrens en 1819

marié avec Caroline Buyet, de Romani:

= motiers, né en 1818.

28. Kiener, Frédéric, de Kildorf

né à Cheseaux Noireau en 1792.

marié avec Marie Keller, de Chatelet

née à Bonvillars en 1786.

Louis, voyez n° 29.

Charles, voyez n° 30.

Marianne, née à Sasarras en 1820

morte à Unorbaz en 1833

Enfants. Julie née à Aubonne en 1827

Charlotte, femme d'Antoine Sanders

Henri, né à Aubonne en 1822

29. Kiener, Louis, de Kildorf

né à Siex en 1816

marié avec Charlotte

30. Kiener, Charles, de Kildorf

né à Sasarras en 1819

marié avec Marianna Heinzelmann

née à Glushtthal en 1825.

31. Laurent, Paul, de Fey

né à Fey en 1774.

mort à Chabaz en 1824.

marié avec Elisabeth Fret, de Villars

Siercelin, née audit lieu en 1785

morte à Chabaz en 1835

(enfants voyez page 163)

163.

enfants { Pierre, voyez n° 32
Henriette, femme de François Testur
Henri, voyez n° 33

32. Laurent, Pierre, de Fey
né à Fey en 1806
mort à Chabag en 1830

33. Laurent, Henri, de Fey
né à Fey en 1814
marié avec Eleonore Schreckbach,
née à Odessa en 1823.

enfants { Michel, né à Odessa en 1841
Jeanette née à Chabag, en 1838

34. Logoz, Abel, de Sumoens,
né à Sumoens en 1793
marié en 1^{re} noces avec Rosalie Delmée
née en 1796, morte en 1834
en 2^e noces avec Cathérine Pellerons
d'Alsace, née en Alsace en 1813
morte à Chabag en 1844.

164

Marie, femme de Jean Tapis
Frédérich, né à Chabag en 1834
mort en 1837.

Jean, né à Chabag en 1837
mort en 1839.

Enfants { Joseph, né à Chabag en 1838
mort en 1839.

Louis né à Chabag en 1840
mort en 1845

Simeon né à Chabag en 1842

Cathérine née à Chabag en 1843

35. Maillard, Antoine, d'Oron le Château,
né à Oron le Château en 1778
mort en 1828.

36. Meillaud, Pierre, de Blonay.
né à Cojonex en 1782.
marié avec Pauline Dupraz, de Ferrier
née à Blonay en 1781

François, voyez n° 37.

Enfants { Louis, voyez n° 38.
Emmanuel né en 1808, mort en 1836
Louise née en 1814 morte en 1837
Henriette née en 1814 morte en 1838

37. Meillaud, François de Blonay,
né à Blonay en 1802
marié avec Julie Klotz pichon de
Kindelbach née à Kindelbach
en 1802.

Enfants. {
Auguste né à Chabaz en 1825
Louise né à Chabaz en 1827
Charles né à Chabaz en 1834
Henri né à Chabaz en 1836
Jean François né en 1831.
Alexandre né en 1834

38. Meillaud, Louis, de Blonay,
né à Blonay en 1805
marié avec Julie Buxtel, voir n. 11
mort sans enfants en 1834.

39. Mierville, Louis, d'Esbertines
né à Esbertines en 1789
mort à Chabaz en 1838
marié en premiers noces avec Marianne
ne Thevenaz, de Bullet
née en 1792 morte en 1811.

marié en 2^{es} noces avec Louise
Testuz, de Puidoux, née à Puidoux
en 1798 veuve de Louis Torrey

Louis né en 1824 mort en 1835
François né en 1818 mort en 1818
Nanelle né en 1828 morte en 1829
François Louis, mort en Suisse
Auguste né en 1816 mort en 1834

Enfants. {
Jean est resté en Suisse
Jeanette
Marianne né à Chabaz en 1832
Charlotte né à Chabaz en 1833
Antoine né à Chabaz en 1838

40. Michoud, Pierre François
de Chavannes le Chêne, né
au dit lieu en 1782
marié avec Susanne Perria, de
Chavannes le Chêne, née en 1787
au dit Chavannes le Chêne
morte à Chabaz en 1830
Enfants

165

Enfants { Jean né à Chavannes en 1817
Sylvie née à Chavannes en 1819
Anne née à Chavannes en 1821
Jeanne née à Chavannes en 1824
Marie née au dit Chavannes en 1826
morte en 1830

41. Noir, François, de Lausanne
né en 1806, reparti pour la
Suisse en 1825.

42. Perret, Jean Louis, d'Ebberling
né à Ebberling en 1790
mort en 1830

marie avec Marguerite d'Espau-
teire, née en 1830, morte en 1830

Leurs enfants moururent cette même
année.

43. Plantin, Jean Louis, de la Tour
de Seyls, mort en 1829.

Enfant. Françoise née à Chabag
en 1829.

166

44. Rebaud, Jean, de Provray
né à Neuchâtel en 1796
mort en 1826.

45. Robert, Lucien, de Neuchâtel
né à Neuchâtel en 1793, a
quitté Chabag en 1831.
marie avec Jeanette Marion, de
Pailly née à Pailly en 1805.

Enfants { Esther née en 1825.
Louis né en 1826.

Ils ont repartis avec leur père.

45. Tapis, Abram Daniel, de
Combremont le petit né au dit
Combremont en 1786

marie avec Marie Aigroz, née à Combremont
= mort en 1786 morte à Chabag en 1842

Enfants { Jacques, voyez n° 26
Jean, voyez n° 47
Elisa, née à Goumoens en 1826
morte à Chabag en 1830.
Susanne, voyez n° 22.

167.

46. Tapis, Jaques, de Combremont le
petit, né au delica en 1817
marié avec Catherine Dell, de Tiraspol
née en 1818

Enfants. { Catherine née et morte à Chabaz en
1843.
Louis, né à Chabaz en 1814, mort
en 1844

47. Tapis, Jean, de Combremont le petit
né à Sumvens en 1823
marié avec Marie Logoz, de Sumvens,
née à Paud en 1826

enfant - Rosalie, née à Chabaz en 1843

48. Tardent, Louis, d'Ormont des Hous,
né à Vevey en 1787,
mort à Chabaz en 1836.

marié avec Uranie Prandjean, de
Neuchâtel, née à Bâle en 1789

{ Marc, voir n° 44
Louis, voir n° 56
Samuel, voir n° 51

168

Charles, né à Vevey en 1812
hors de la Colonie

Marie, née à Vevey en 1816
morte en 1823

Emma, née à Vevey en 1818
hors de la Colonie

Uranie, née à Vevey en 1819

Antoinette née à Vevey en 1821

Louise née à Chabaz en 1824
morte la même année

Caroline née à Chabaz en
1826 hors de la Colonie

Philippine née à Chabaz en
1829, morte en 1829.

Christine née à Chabaz en 1832

49. Tardent, ~~Mariot~~^{Mariot}, d'Ormont
né à Vevey en 1807
mort en 1831.

marié avec Caroline Vaillant, de
Geneve, née à Odessa en 1812

enfants. Charles né à Chabaz en 1829.

169.

50. Tardent, Louis, d'Ormont
né à Vevey en 1810
marié avec Caroline Vailant, veuve
de Marc Tardent. (voir n° 49)

Enfant. Louise, née à Chabaz en 1832

51. Tardent, Samuel, d'Ormont
né à Vevey en 1814.
marié avec Elise Haystork, née à
Odessa en 1822

Enfant. { David né à Chabaz en 1837
Edouard, né à Chabaz en 1842
Virginie née à Chabaz en 1844

52. Testur, George Amédée, de Puidoux
né à Rivaz en 1776
marié avec ~~Marie~~ Marie Noë, avec Jeanne
Denéreas, de Chexbres, née à Chexbres
en 1776, morte en 1828
en 2^e noë, avec Cathérine Reuter,
-thal, de Suède, née à Calscrone
en 1799.

170

Enfant. { Jean François, (voir n° 53
Louise. (voir n° 39)
Susette mariée avec D^r Louis
Degruffy, est restée en Suisse

53. Testur, Jean François, de Puidoux
né à Rivaz en 1802
marié avec Henriette Laurent, de
Jay, née à Vevey en 1811.
enfant. un garçon né en 1845.

54. Thevenaz, George, de Bulles
né à Bulles en 1769
mort à Chabaz en 1830
marié avec Jeanne Lassisier, de
Bulles, née à Bulles en 1781
morte à Chabaz en 1830.

Enfant. { Martin, resté en Suisse.
Charles. voir n° 55
George. voir n° 56

171.

55. Thévenaz, Charles, de Bullet,
né à Bullet en 1812
marié avec Julie Rodomskey, de
Poleigne, née à Oumagne en 1824
enfant. Charles, né à Alexandriesky
en 1843.

56. Thévenaz, George, de Bullet
né à Bullet, en 1810
marié avec Marianne Besson, de
Freytorens, née à Freytorens
en 1811.

57. Tondur, François, de Pully
né à Pully, en 1795
mort en 1831.
Sa femme et ses enfants sont repartis
pour la Suisse.
un frère de François Tondur, né
en 1807, est aussi mort à Chaboya 1831.